

Mid-Term Review of the Country Strategy Paper Morocco 2007-2013

and

National Indicative Program 2011-2013

Table of Contents

I. MID-TERM REVIEW	3
1 – Introduction.....	3
2 –Relations with the EU and Country situation.....	3
2.1. <i>Changes in EU policy framework.....</i>	<i>3</i>
2.2. <i>Changes in horizontal External EU policies or unforeseen events</i>	<i>4</i>
2.3. <i>Changes in country's situation, policy changes</i>	<i>6</i>
3 – Financial cooperation:.....	8
3.1. <i>Lessons learnt</i>	<i>8</i>
3.2. <i>Conclusions.....</i>	<i>9</i>
II. NATIONAL INDICATIVE PROGRAMME FOR 2011-2013	9
1. Priorités et objectifs principaux	9
1.1. <i>Complémentarité entre le PIN 2007-2010 et le PIN 2011-2013</i>	<i>10</i>
1.2. <i>Budget Indicatif.....</i>	<i>11</i>
III. PRESENTATION DES PROGRAMMES	11
1. Priorité sociale.	11
1.1. <i>Prévention de l'habitat insalubre</i>	<i>12</i>
1.3. <i>Programme d'appui à la couverture médicale de base III</i>	<i>15</i>
2. Priorité économique.....	16
2.1 <i>Programme complémentaire de soutien à la réforme agricole</i>	<i>17</i>
3. Priorité Appui Institutionnel	19
3.1. <i>Programme « Réussir le statut avancé »</i>	<i>19</i>
3.2. <i>Programme : « Modernisation de l'action publique »</i>	<i>21</i>
4. Priorité Gouvernance et Droits de l'Homme	23
4.1. <i>Programme d'appui à la Réforme de la Justice</i>	<i>23</i>
4.2 <i>Programme de Promotion de l'Égalité hommes/femmes.....</i>	<i>25</i>
5. Priorité environnement.....	26
5.1 <i>Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques</i>	<i>27</i>

5.2. <i>Programme d'appui à la politique forestière</i>	28
6. Alignment harmonization and consultation	30

Annexes:

- I. Abbreviations and Acronyms
- II. Macro Economic Indicators
- III. Millennium Development Goals
- IV. Tableau des Engagements PIN 2011-13
- V. Donor Coordination Matrix
- VI. Consultations with external stakeholders
- VII. Country Environmental Profile

I. MID-TERM REVIEW

1 – INTRODUCTION

La Politique Européenne de Voisinage (PEV) a été établie pour fournir un cadre de relation privilégiée entre l'UE et les pays du voisinage. L'objectif de cette politique est de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité le long des frontières de l'UE élargie. Les relations contractuelles avec le Maroc sont définies dans l'Accord d'association (AA). Dans le cadre de cet accord, un Plan d'action PEV a été agréé avec le Maroc, établissant des objectifs et priorités pour les réformes politiques, économiques et institutionnelles.

Les réformes sont soutenues par un instrument financier, l'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat (IEVP). Cet instrument est « policy driven » et se focalise notamment sur l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action.

Pour chaque période financière, la Commission développe un Document de Stratégie Pays (DSP), établissant un cadre stratégique pour la coopération de l'UE avec les pays partenaires relevant de l'IEVP. Le Programme Indicatif National (PIN) constitue la réponse opérationnelle de la Commission. Le DSP actuel couvre la période 2007-2013, tandis que le PIN actuel couvre la période 2007-2010.

L'évolution des relations avec le Maroc et les nouveaux développements politiques, économiques et sociaux depuis 2007 méritent d'être reflétés et pris en considération dans la définition des priorités de coopération pour la période 2011-2013.

2 – RELATIONS WITH THE EU AND COUNTRY SITUATION

2.1. CHANGES IN EU POLICY FRAMEWORK

La 7^{ème} réunion du Conseil d'association qui s'est tenue le 13 octobre 2008 a marqué un tournant dans les relations UE/Maroc grâce à l'adoption du document conjoint visant l'établissement du statut avancé du Maroc dans ses relations avec l'UE. Ce document conjoint précise des ambitions nouvelles dans la relation UE/Maroc, et constitue un approfondissement du cadre existant qu'est l'Accord d'association. Il forme une feuille de route pour le développement des relations bilatérales dans toute une série de secteurs. Il prévoit en particulier un approfondissement de la coopération politique, une intégration progressive au Marché intérieur sur base d'un rapprochement réglementaire progressif et d'une négociation d'un Accord de Libre Echange approfondi, et un renforcement de la coopération sectorielle.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation de l'assistance financière de l'UE s'avère indispensable. Il est donc nécessaire, dans la présente programmation, de croiser les besoins induits par les objectifs de cette feuille de route-et notamment l'objectif de convergence réglementaire de la législation marocaine avec l'acquis communautaire- avec les axes prioritaires fixés dans le document de stratégie établi pour la période 2007-2013.

En ce qui concerne les nouvelles initiatives de l'UE dans la région, il convient de mentionner le lancement de l'Union pour la Méditerranée. Cette Union va développer de nouveaux projets de coopération sur des thèmes intéressants pour plusieurs pays de la zone, ainsi que de nouvelles institutions. Les projets prioritaires sont:

- la dépollution de la Méditerranée ;
- les Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres ;
- la protection civile ;
- les énergies de substitution, comme l'énergie solaire ;
- l'enseignement supérieur et la recherche, l'Université euro-méditerranéenne ;
- l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Il est toutefois difficile de mesurer, à ce stade, l'impact qu'aura cette initiative sur le Maroc et sur la région.

La Stratégie Conjointe Afrique-Union européenne, signée par 80 Chefs d'Etat et de Gouvernement dont le Maroc à Lisbonne en décembre 2007, constitue un cadre politique global de partenariat entre les deux continents, dans lequel s'inscrivent les relations entre la Commission européenne et le Maroc. Des synergies renforcées entre ce PIN et le Plan d'action de la Stratégie Conjointe continentale permettraient d'assurer la cohérence entre les différents niveaux de coopération de l'action extérieure de l'UE avec son partenaire marocain. Les huit partenariats thématiques¹ de la Stratégie Conjointe sont mis en œuvre à travers des feuilles de route dont certaines activités correspondent aux axes prioritaires du DSP Maroc 2007-2013 (politiques sociales, gouvernance et droits de l'homme, environnement). Ces partenariats thématiques Afrique-UE intègrent également les priorités horizontales de la politique extérieure détaillées ci-dessous.

2.2. CHANGES IN HORIZONTAL EXTERNAL EU POLICIES OR UNFORESEEN EVENTS

Un certain nombre de nouvelles priorités ont été fixées dans la politique extérieure de l'UE et sont reflétées dans la programmation 2011-2013 : l'importance nouvelle donnée à la lutte contre le *changement climatique*, la *migration*, le thème "*Aid for trade*", la flambée des *prix alimentaires*, la lutte contre les *drogues*, *l'énergie*, la *crise économique et financière* et les *droits de l'homme*.

Le *changement climatique* est un défi important pour la communauté globale ayant un impact sur plusieurs secteurs (inter alia l'air, les déchets, la protection de la nature, la pollution industrielle, l'agriculture, la forêt, la pêche, l'énergie, le transport, l'infrastructure et la gestion urbaine, le tourisme, la santé humaine, animale et végétale, l'éducation, la recherche). L'importance nouvelle donnée à la lutte

¹ Paix et Sécurité ; Gouvernance démocratique et droits de l'homme ; Commerce, intégration régionale et infrastructures ; Objectifs du Millénaire pour le Développement ; Energie ; Changement climatique ; Migration, mobilité et emploi ; Science, Société de l'information et espace.

contre le changement climatique est potentiellement couverte par la priorité identifiée pour l'environnement mais mérite une intégration transversale dans la programmation du nouveau PIN. Dans la mise en oeuvre du PIN, des considérations liées aux causes (l'atténuation) et aux impacts (l'adaptation) du changement climatique seront intégrées dans les secteurs pertinents d'intervention. A titre d'exemple, ce thème serait également pris en compte dans les programmes d'appui au secteur agricole et au secteur de l'énergie, prévus dans le PIN actuel. Au cours des différentes étapes du processus de mise en oeuvre, un examen préliminaire des risques climatiques sera fait, afin d'améliorer la résilience climatique des activités dans le secteur de coopération choisi.

Le thème de la *migration* bénéficie déjà d'attention et de soutien à travers plusieurs programmes dans le cadre de la coopération en cours. S'il devait y avoir un déblocage des négociations sur la réadmission, ce thème verrait son importance accrue. Les moyens opérationnels et financiers nécessaires pour apporter un appui concret au Maroc pourraient être mis en oeuvre à travers les différents programmes communautaires prévus (dont l'Instrument Européen de Partenariat et de Voisinage) ainsi que par d'autres instruments spécifiques pouvant être conçus pour accompagner le processus de réadmission dans toutes ses composantes, notamment dans sa dimension de réinsertion socio-économique.

"*Aid for trade*": en matière commerciale, de véritables avancées ont été réalisées dans les négociations agricoles et les négociations sur la libéralisation des services et du droit d'établissement avec l'UE, qui accroissent la pertinence de ce thème déjà couvert par les projets prévus dans le PIN.

Prix alimentaires: l'importance de la pauvreté et de l'appui aux politiques sociales a déjà été identifiée dans le DSP et se voit donc renforcée. La question de la réforme de la compensation est importante pour un ciblage social plus efficace des ressources budgétaires mais la volonté politique de mener à bien cette réforme sensible est incertaine.

Drogues: la lutte contre la production locale et le trafic de drogue en général sont des défis importants à relever pour le Maroc. L'appui de l'UE, qui se fait actuellement à travers des projets de développement rural, vise à contribuer aux efforts du gouvernement marocain pour limiter les impacts sur l'économie résultant de l'éradication des cultures illicites dans le Nord du Maroc.

Energie : la situation énergétique au Maroc est caractérisée par la faiblesse des ressources primaires nationales et une augmentation de la demande intérieure. Les achats en pétrole représentent 20% des importations globales. La hausse importante des prix des produits pétroliers a engendré une augmentation considérable de l'impact budgétaire des subventions pétrolières sur le budget de l'État, à travers la compensation. En mars 2009, lors des Assises de l'énergie, la stratégie énergétique nationale à moyen et long termes (2020-2030) a été présentée, axée sur la sécurisation de l'approvisionnement énergétique à travers la diversification des ressources, un bouquet électrique optimisé, l'accès généralisé à l'énergie à des prix compétitifs, le développement durable et l'intégration régionale et internationale. L'appui considérable de l'UE à la réforme du secteur énergétique au Maroc fait déjà l'objet d'un programme spécifique dans le PIN 2007-2010.

Crise économique et financière : si la consolidation des finances publiques et l'ouverture financière à l'international encore limitée permettent au Maroc d'affronter avec une certaine sérénité la crise financière internationale à ce stade, le ralentissement de la demande mondiale fin 2008 aura des effets négatifs en 2009 sur les exportations, les transferts et le tourisme, touchant l'immobilier jusqu'ici moteur de la croissance interne. Cette situation a évidemment des impacts sociaux ainsi que des répercussions en termes de pertes d'emplois. D'autre part, un essoufflement des perspectives de croissance nationale

pourrait peser sur la viabilité des finances publiques et sur la faisabilité des politiques de soutien à la demande et à l'investissement public prévu au titre de la Loi de finances 2009. Une campagne agricole exceptionnelle en 2009 a partiellement compensé la baisse d'activité dans d'autres secteurs de l'économie et conduit à la diminution du taux de chômage au premier semestre de cette année. En février 2009, un premier train de mesures a été pris par le gouvernement pour les secteurs les plus touchés par la crise économique (textile, cuir, équipements automobiles) avec prise en charge des charges patronales des trois secteurs, facilitation des financements des besoins en fonds de roulement des entreprises et appui aux opérations de promotion à l'étranger.

La montée des prix des produits de première nécessité malgré les subventions des prix des produits pétroliers et de la farine a créé un climat social difficile, ponctué de quelques émeutes. Afin d'atténuer l'impact social de cette montée des prix, le gouvernement a augmenté le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 10% sur quatre ans.

Les réponses données dans le document de stratégie consistant à apporter un soutien aux efforts des autorités pour diversifier les sources de la croissance, améliorer la compétitivité des entreprises et continuer les réformes législatives et réglementaires de l'investissement restent donc toujours valables, et n'en deviennent que plus prioritaires. Dans ce contexte, le PIN actuel prévoit d'ailleurs entre-autres un soutien au secteur privé (programme d'appui aux investissements et aux exportations) et au secteur agricole.

Droits de l'homme : en 2007, l'UE a adopté les Lignes directrices sur les droits de l'enfant et une stratégie de mise en œuvre, pour combattre la violence contre les enfants. En 2008, le Maroc a été sélectionné comme un des 10 pays pilotes pour la mise en œuvre des lignes directrices.

2.3. CHANGES IN COUNTRY'S SITUATION, POLICY CHANGES

La situation politique n'a pas connu de changements fondamentaux qui justifieraient une modification de stratégie. Le gouvernement issu des élections de 2007 a poursuivi les réformes structurelles en cours, malgré une certaine lenteur dans la mise en œuvre de quelques stratégies de réforme.

Sur le plan économique, on enregistre une poursuite de la croissance du PIB non agricole, qui progresse sur une moyenne de 5,5% depuis le début de la décennie, tiré par la demande intérieure (consommation et investissement), et un rétablissement du PIB agricole après une récolte faible en 2007. La conjoncture peu favorable (prix du pétrole et des denrées alimentaires, demande européenne faible) pèse sur la balance commerciale, le manque de dynamisme des exportations ne compensant pas la forte hausse des importations. La balance des paiements accuse un léger déficit, mais qui reste pour le moment peu important grâce aux recettes du tourisme, aux investissements et aux transferts des MRE. Sur le plan budgétaire, les recettes fiscales dépassant les prévisions (en progrès de 21%) ont permis de suppléer la forte augmentation des dépenses de compensation et ont permis un budget en quasi-équilibre en 2008.

Sur le plan social, la montée des prix des produits de première nécessité a créé un climat social difficile ponctué de quelques émeutes, malgré les subventions des produits pétroliers et de la farine. Afin d'atténuer l'impact social de cette montée des prix, le gouvernement a augmenté le *salaire minimum interprofessionnel garanti* (SMIG) de 10% sur quatre ans. Le développement humain est toujours affecté par des problèmes très importants d'analphabétisme, de mortalité infantile, et de pauvreté. Le

Maroc s'attelle cependant en priorité aux chantiers sociaux (poursuite de l'Initiative Nationale de Développement Humain, lancement d'un Régime d'Assistance Médicale pour les Economiquement Démunis-RAMED-, et d'un Plan d'urgence de l'Éducation Nationale).

En matière de droits de l'homme, en dépit d'une annonce réitérée à plusieurs reprises en 2008 par le Roi, la réforme en profondeur de la justice n'a pas encore réellement vu le jour. Il s'agit d'un défi majeur pour asseoir durablement un véritable Etat de droit. Le plan d'action 2008-2012 du Ministère de la Justice se concentre avant tout sur des aspects de gestion (augmentation du nombre des tribunaux, réduction du délai de traitement des dossiers) et la révision de plusieurs lois (code pénal, code de procédure civile, lois sur les tribunaux de commerce). Cette annonce répétée d'une réforme à venir de la justice, si elle se concrétise, accroîtra la pertinence d'une action dans ce secteur.

En ce qui concerne l'environnement, malgré les efforts réalisés par le Maroc, des problèmes notables subsistent dans les différents secteurs (voir annexe VII pour le profil environnemental du Maroc).

Parmi les nouvelles politiques sectorielles lancées par le Maroc, l'on peut mentionner le "Plan Maroc Vert" de réforme majeure de l'agriculture initié en 2008. Ce Plan vise la relance du secteur agricole par le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et à haute productivité, et l'accompagnement solidaire de la petite agriculture par une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté. Dans un pays où la composante rurale est très importante, cette réforme d'envergure mérite le soutien de l'UE (un projet d'appui est d'ailleurs déjà prévu dans le PIN 2007-2010). Cette réforme s'avère non seulement essentielle en soi, mais elle est aussi rendue incontournable par l'échéance de la libéralisation du commerce agricole avec l'UE, dont les négociations sont en cours.

Le Maroc a également approuvé en février 2009 un Pacte National pour l'Emergence Industrielle, qui couvre six secteurs particulièrement porteurs pour le développement du pays et assigne aux différents acteurs des objectifs de développement en termes de création d'emplois, d'augmentation du PIB industriel, de génération de volumes supplémentaires d'exportations et d'accroissement d'investissements privés dans l'activité industrielle. Une autre politique sectorielle qui demandera une modernisation importante ainsi qu'une amélioration de la capacité administrative est celle de la pêche. Le plan « Halieutis », lancé en 2009, vise à augmenter la durabilité de la ressource, notamment grâce à l'élimination des systèmes de pêche interdits, prévoit une mise à niveau de la flotte et des infrastructures portuaires, et devrait créer trois pôles de compétitivité nationaux pour la filière. L'Accord de partenariat de Pêche UE/Maroc prévoit une contribution de 54 millions € à l'appui structurel qui sera utilisé pour accompagner certaines de ces priorités.

Pour ce qui concerne l'accès à la société de l'information, un des axes majeurs de la modernisation et du développement du Maroc, la "Stratégie Nationale e-Maroc" a été mise en œuvre depuis plusieurs années et devrait être amplifiée d'ici 2013 afin de généraliser la couverture en communications électroniques, au moyen des réseaux fixes et mobiles et l'accès à l'internet, y compris dans les régions les plus reculées. Elle s'accompagne d'un processus d'ouverture et de rapprochement du cadre réglementaire de l'UE qui doit être renforcé, et d'alignement sur les standards internationaux en matière d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement, la formation, la santé et la recherche scientifique.

Au regard des réformes initiées récemment par le Maroc, la stratégie prévue pour la période 2007-2013 est toujours appropriée.

3 – FINANCIAL COOPERATION:

3.1. LESSONS LEARNT

La mise en œuvre des programmes de coopération ainsi que les progrès des réformes sectorielles dans les secteurs où cette coopération s'est focalisée sont satisfaisants. Les programmes d'appui sectoriel récemment clôturés et en cours ont permis d'accompagner des réformes structurantes dans les domaines sociaux, tels que l'éducation et la résorption de l'habitat insalubre, la gouvernance, tels que la réforme de la fiscalité et de l'administration publique, et dans des secteurs-clés pour le développement socio-économique du Maroc, tels que le transport, l'énergie et l'eau. A travers ces expériences, l'appui sectoriel est devenu un moyen efficace d'accompagnement et d'accélération des réformes au Maroc, bien compris et apprécié par l'administration comme modalité privilégiée de coopération. Ces programmes constituent aussi la base d'un dialogue sectoriel poussé dans ces domaines cruciaux, permettant aussi à l'Union par l'association à ces processus de réforme de devenir un partenaire de référence. Dans certains cas, le lien avec les processus de réforme peut se traduire, lors de difficultés ou sensibilités dans la mise en œuvre des réformes, par un impact négatif ou un retard dans la réalisation de programmes de coopération.

Pour ce qui concerne les projets, après une période marquée par un rythme plus lent de mise en œuvre et une connaissance modeste par les partenaires des modalités et procédures de la coopération, les effets de la déconcentration et d'un partenariat renforcé avec l'administration et la société civile ont permis de corriger et d'accélérer la performance de la coopération. Les programmes de développement rural intégré, de promotion des droits de l'homme, et du secteur de la formation professionnelle représentent des exemples clairs et réussis de coopération par modalité « projet ».

Tel qu'il ressort des travaux des différents sous-comités et groupes de travail, le Maroc a bien progressé dans la mise en œuvre du Plan d'action, et notamment dans les secteurs sur lesquels s'est portée la coopération financière : réforme de la fiscalité, réforme de l'administration publique, réforme de la santé avec le lancement d'une phase-pilote d'un régime d'assistance médicale (RAMED) pour les économiquement démunis, lutte contre l'analphabétisme, réforme de l'éducation avec le lancement d'un Plan d'urgence de l'éducation nationale, résorption de l'habitat insalubre, chantiers sociaux poursuivis dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Ces chantiers de réformes ont eu des résultats significatifs, même si perfectibles. Ainsi, en deux ans, la population qui demeure en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 14% à 9%.

C'est la bonne performance du Maroc dans la mise en œuvre des priorités du Plan d'action qui a justifié le renforcement des relations bilatérales de l'UE avec son partenaire. Il est clair toutefois que le Plan d'action n'a pas encore été complètement réalisé, et qu'il reste donc pertinent. D'importantes réformes restent encore à mener dans les secteurs de la justice, de l'agriculture, de l'amélioration du climat des affaires et de la mise en œuvre plus active et plus cohérente des politiques sociales.

Par rapport à l'ensemble des pays bénéficiaires de l'aide au développement octroyée par la Commission, le Maroc a été en 2008 le deuxième en ce qui concerne les paiements.

Le niveau des paiements est depuis plusieurs années supérieur ou égal aux engagements, ce qui montre la bonne progression des réformes et la capacité d'absorption du Maroc. Ceci résulte d'un suivi rigoureux dans la mise en œuvre des différents projets, ainsi que d'un dialogue solide et continu avec les

partenaires marocains notamment dans la mise en œuvre des appuis aux réformes. L'efficacité de la coopération s'est améliorée avec l'achèvement de la déconcentration et la mise en place de procédures accélérées et simplifiées au sein de l'administration marocaine.

En termes d'instruments de coopération, l'appui sectoriel aux réformes et le jumelage sont de plus en plus utilisés en lieu et place de la modalité « projet classique ». Vu le succès de l'appui budgétaire qui permet une appropriation accrue par le gouvernement du processus de réformes, il a été décidé de continuer d'utiliser cette modalité comme instrument privilégié pour le PIN 2011-2013, dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés.

Enfin, il est à noter que le Maroc fait partie des pionniers de la zone Voisinage Sud en matière d'utilisation du nouvel instrument de financement « Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV) », avec la signature d'une première convention de financement de 9,8 millions € en soutien au 2^{ème} programme national de routes rurales (PNRR2).

3.2. CONCLUSIONS

Au vu des résultats positifs déjà obtenus par la mise en œuvre du PIN actuel, de la volonté claire de rapprochement avec l'UE et des défis importants encore à relever, qui constituent par ailleurs des objectifs de la stratégie définie, les cinq axes prioritaires identifiés dans le DSP devraient être maintenus.

Il convient aussi de décliner les priorités arrêtées dans la feuille de route que constitue le document conjoint sur le statut avancé en actions concrètes. En particulier, le rapprochement de la législation marocaine avec l'acquis communautaire constitue un défi qu'il sera nécessaire de relever. Ceci implique que le travail d'analyse de la distance par rapport à l'acquis communautaire devra être systématisé en tenant compte du volet institutionnel, notamment à travers un recours accru aux instruments appropriés (notamment jumelages et TAIEX).

II. NATIONAL INDICATIVE PROGRAMME FOR 2011-2013

1. PRIORITES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le document de stratégie 2007-2013 a défini 5 grands axes prioritaires au titre de la coopération financière : le développement des politiques sociales ; la modernisation économique ; l'appui institutionnel ; la bonne gouvernance et les droits de l'homme ; la protection de l'environnement.

Ce document de stratégie a fait l'objet d'une revue à mi-parcours, qui a conclu à l'adéquation des priorités identifiées en 2007, sur base d'une évaluation de l'agenda politique du pays et de sa situation politique et socio-économique.

Il est entendu que les programmes définis au titre du présent PIN ont été établis de façon à créer des synergies avec le développement national et les objectifs des politiques de réforme du Maroc (en application de la Cohérence des Politiques au service du Développement – CPD).

Il est également entendu que les objectifs, résultats et modalités de mise en œuvre décrits ci-après conservent un caractère indicatif, les modifications du contexte politique, économique et social (entre autres) pouvant mener à des ajustements appropriés.

Les programmes prévus dans le présent PIN sont complémentaires et renforcés par ceux définis dans les programmes régional et inter-régional 2011-2013. Le programme régional couvrira la coopération entre les pays voisins du Sud principalement liée à la mise en œuvre de l'Union pour la Méditerranée. Le programme inter-régional quant à lui met l'accent sur des activités qui sont mieux mises en œuvre au niveau inter-régional pour des raisons de visibilité, cohérence ou efficacité administrative, et renforcent graduellement le dialogue et la coopération entre l'UE et les pays de la PEV de même qu'entre les voisins de l'Est et du Sud eux-mêmes. Ces activités couvrent notamment TAIEX, SIGMA, Tempus et Erasmus Mundus.

A noter qu'un certain nombre de thématiques transversales seront prises en compte dans les différents programmes proposés, en fonction des spécificités des programmes et des secteurs d'intervention: l'approche « genre »; l'environnement ; la bonne gouvernance ; la régionalisation/l'approche territoriale.

Lorsque cela s'avère pertinent, les organisations de la société civile seront consultées sur les mesures de mise en œuvre découlant de ce PIN et pourront être impliquées dans le processus de monitoring. Les organisations de la société civile pourront ainsi être renforcées dans leurs actions de soutien aux réformes et en accroissant la recevabilité des pouvoirs publics envers les citoyens, dans les secteurs soutenus par le PIN.

1.1. COMPLEMENTARITE ENTRE LE PIN 2007-2010 ET LE PIN 2011-2013

Le document de stratégie est mis en œuvre en deux phases. La première phase est couverte par le Programme Indicatif National actuel (PIN), qui porte sur la période 2007-2010. La seconde phase fait l'objet de la présente programmation et porte sur la période 2011-2013. Afin d'assurer que la stratégie globale définie dans le DSP 2007-2013 soit déclinée de manière cohérente en actions poursuivant les 5 axes prioritaires retenus, la complémentarité entre le PIN 2007-2010 et le PIN 2011-2013 a été respectée.

Les priorités identifiées dans le document de stratégie sont couvertes selon les besoins des différents secteurs et le rythme de mise en œuvre des réformes par l'administration marocaine. Un certain nombre de secteurs de réforme prioritaires couverts par le PIN actuel sont accompagnés par des programmes en cours ou encore en préparation, qui seront poursuivis ou mis en œuvre pendant la période couverte par le PIN 2011-2013. C'est notamment le cas pour les programmes d'appui aux réformes dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la lutte contre l'analphabétisme, de la formation professionnelle ou encore de l'eau. Avant de prévoir une continuation de ces programmes dans le cadre d'une prochaine programmation, il est nécessaire de pouvoir procéder à une évaluation de la mise en œuvre par le Maroc de ses engagements de réforme dans ces secteurs.

Pour cette raison de séquençage dans le temps, qui par ailleurs ne verra pas d'interruption significative de l'intervention de l'UE dans ces secteurs de réforme très importants pour le Maroc, le choix a été opéré de proposer pour la programmation 2011-2013 principalement certains programmes de coopération qui, tout en poursuivant les axes stratégiques prioritaires fixés dans le document stratégie pour la période

2007-2013, relèvent de nouveaux secteurs d'intervention ou tiennent compte des nouvelles priorités dans certains secteurs..

1.2. BUDGET INDICATIF

Le budget indicatif pour les trois années du PIN 2011-2013 s'élève à 580.5 M€

La répartition indicative de ce budget entre les différents axes prioritaires se fera comme suit (en M€):

A. Développement des politiques sociales :	115-120
B. Modernisation économique :	55-60
C. Appui institutionnel :	230-235
D. Bonne gouvernance et droits de l'homme :	85-90
E. Protection de l'environnement :	85-90

La priorité sociale, notamment dans les domaines du développement des zones rurales, de la santé, et de l'habitat, demeure un axe essentiel de la stratégie d'intervention, en cohérence avec le DSP. Toutefois, le poids accordé à chaque priorité du DSP dans ce nouveau PIN a été modifié par rapport au PIN actuel pour pouvoir répondre au défi que constitue la mise en œuvre du document conjoint sur le statut avancé. En particulier, le rapprochement de la législation marocaine avec l'acquis communautaire, la modernisation de la gouvernance institutionnelle et le renforcement institutionnel dans le cadre de cette feuille de route vers le statut avancé nécessitent une augmentation considérable de l'allocation financière allouée à la priorité « Appui institutionnel ».

S'il s'avère qu'à la suite d'une crise financière et économique le Maroc a besoin de bénéficier d'aide macro-financière sous forme de prêts et s'il n'y a pas de moyens financiers suffisants pour approvisionner le fonds de garantie, une utilisation de l'IEVP pour le fonds de garantie peut exceptionnellement être envisagée.

III. PRESENTATION DES PROGRAMMES

1. PRIORITE SOCIALE.

Contexte et justification

Le gouvernement marocain a continué à appliquer une politique volontariste et ambitieuse en matière sociale et de réduction des déficits sociaux. La loi de finances 2009 consacre 55% du budget aux secteurs sociaux. Toutefois, malgré les efforts importants réalisés par le Maroc en matière de développement et d'action sociale, il souffre encore de déficits sociaux importants.

La situation sociale demeure préoccupante en dépit d'une stabilisation du taux de pauvreté à 9% (2,8 millions de personnes). En matière d'emploi, le taux de chômage en 2008 s'est maintenu aux alentours

de 9,6% en 2008. Le Maroc reste confronté au sous-emploi des jeunes, y compris des jeunes diplômés, et une part importante du marché de l'emploi est caractérisée par l'emploi informel. Le Maroc doit faire face à un climat social difficile en raison de la montée des prix des matières de première nécessité. Des efforts importants restent par ailleurs à faire en matière de couverture médicale de base pour une grande partie de la population.

Le Maroc a reculé en matière de développement humain² et en ce qui concerne l'indicateur sexospécifique de développement humain, passant de la 95^{ème} place en 2007 à la 112^{ème} place en 2008. Malgré l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), la stratégie du Maroc en matière de réduction de la pauvreté reste encore trop fragmentée et souffre d'un manque de convergence entre les programmes sectoriels. L'UE a l'intention de poursuivre son dialogue et son engagement avec le gouvernement marocain avec l'objectif de contribuer à la réussite et au développement de l'INDH.

La pauvreté au Maroc affecte en particulier le milieu rural, où le taux de pauvreté est de 14,5 % en 2007, contre 4,8 % en milieu urbain. Les revenus ruraux représentent environ la moitié des revenus urbains (l'écart de dépenses entre les deux milieux de résidence est de 1,8 en 2007). La réduction de la pauvreté en milieu rural et périurbain passe nécessairement par le développement des infrastructures et services sociaux de base, et par l'amélioration des revenus à travers le développement d'activités économiques.

Le développement des zones rurales dans la région Nord du Maroc constitue également une priorité dans le cadre de l'approche globale privilégiée par la stratégie nationale de lutte anti-drogue, afin d'éviter que les opérations d'éradication n'induisent une paupérisation des populations rurales dont les revenus sont principalement tirés des cultures illicites.

1.1. Prévention de l'habitat insalubre

1.1.1 Description du programme

Ce programme vise à accompagner les politiques du gouvernement dans la résorption et la prévention de l'habitat insalubre. Il s'inscrit dans la continuité des interventions communautaires déjà réalisées (Bidonvilles à Salé, Habitat social à Tanger, Appui sectoriel à la résorption de l'habitat insalubre au Maroc), avec une réorientation des priorités de la résorption vers la prévention de la création de bidonvilles, à travers la planification urbaine, l'amélioration de l'offre de logement tant en quantité qu'en qualité, la diversification et l'adaptation de l'offre, l'accompagnement social et la participation des populations cibles, notamment des femmes.

1.1.2 Objectifs

L'objectif global de ce programme est de contribuer à la prévention et la résorption de l'habitat insalubre et à la réduction de la pauvreté, et de contrer la polarisation sociale. L'objectif spécifique sera précisé pendant l'identification et la formulation du programme, qui définiront, entre autres, le périmètre de l'intervention communautaire, qui pourrait rester centrée sur l'habitat insalubre ou s'étendre au secteur de l'habitat social.

² Rapport PNUD 2007/2008

1.1.3. Résultats attendus

- Remplacement graduel de la politique de résorption par celle de prévention de l'habitat insalubre
- Adoption systématique des pratiques de maîtrise d'ouvrage social dans le logement social
- Meilleure prise en compte des aspects environnementaux liés à la planification urbaine et en particulier aux activités de résorption et de prévention de l'habitat insalubre, notamment en matière de déchets solides ménagers et d'efficacité énergétique
- Meilleure prise en compte des questions liées à l'inclusion sociale des couches de population vulnérables dans les activités de résorption et de prévention de l'habitat insalubre
- Intégration des politiques de résorption et de prévention dans les instruments de planification urbaine.

1.1.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Les modalités de mise en œuvre seront définies pendant l'identification et la formulation du programme. Les possibilités pour l'appui communautaire sont nombreuses : approche « projet » pour des projets pilotes, appui sectoriel, assistance technique, jumelage institutionnel. Les indicateurs qui peuvent être envisagés seront des indicateurs sectoriels dans les domaines de l'habitat et de l'urbanisme, recueillis régulièrement par les instances marocaines. Des exemples d'indicateurs qui pourraient être utilisés incluent le pourcentage de la population bénéficiaire des programmes de lutte contre l'habitat insalubre mis en œuvre par le gouvernement marocain ou des produits spécifiques pour la prévention de l'habitat insalubre, ainsi que le taux de variation de la population vivant dans un habitat insalubre. Au cas où le programme comprendrait des composantes visant à favoriser l'inclusion sociale et économique des populations, des exemples d'indicateurs pourraient être les taux de desserte de différents services sociaux, ou encore le raccordement aux réseaux d'utilité publique.

Les indicateurs à caractère environnemental qui pourraient être envisagés sont la prise en compte de la dimension environnementale dans la politique d'aménagement du territoire et sa mise en œuvre, ou encore la prise en compte de la vulnérabilité du nouvel habitat aux catastrophes naturelles. En termes de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, un indicateur qui pourrait être adopté, à titre indicatif, est le taux de foyers dirigés par des femmes ayant bénéficié d'un logement social.

1.1.5. Risques et hypothèses

La prévention de l'habitat insalubre bénéficie du statut de priorité royale, donc il offre une garantie de dynamisme soutenu. Par ailleurs, le programme d'appui sectoriel en cours a bien fonctionné, et a permis de concrétiser les résultats à atteindre. La Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur) s'implique de plus en plus dans les processus de planification urbaine. Le partenariat avec le Ministère de l'Habitat devra continuer de se renforcer.

1.2. Programme de développement rural intégré dans le Nord

1.2.1 Description du programme

L'UE lancera un programme de développement rural intégré dans la région du Nord du Maroc, où elle est déjà présente de manière continue depuis près de 15 ans à travers ses projets de développement rural

(GEF-RIF, Cultures alternatives, Chefchaouen, DRI-GRN, etc.) ou d'infrastructures (rocade méditerranéenne...), avec une attention particulière aux aspects économiques et sociaux, notamment à l'égalité hommes-femmes.

Ce programme jouera un rôle important pour le développement de zones parmi les plus marginalisées du pays, contribuant ainsi à sa stabilité sociale et politique. Il interviendra dans une région par ailleurs sensible compte tenu des enjeux en matière de lutte contre les cultures illicites (cannabis) et d'émigration, et permettra une meilleure gestion des ressources naturelles.

1.2.2. Objectifs

L'objectif global de ce programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté rurale dans le Nord du Maroc. Ses objectifs spécifiques visent la dynamisation du tissu économique pour permettre une amélioration durable des revenus des populations rurales, à travers une intégration adéquate de la problématique de la préservation des ressources naturelles.

1.2.3. Résultats attendus

Le programme contribuera à :

- réduire la pauvreté rurale en permettant à des milliers de ménages ruraux d'améliorer durablement leurs revenus et en contribuant à atténuer les conséquences négatives des chocs externes sur le développement social des zones rurales ;
- participer aux efforts du gouvernement marocain pour limiter les impacts sur l'économie résultant de l'éradication des cultures illicites dans le Nord du Maroc ;
- améliorer les méthodes d'intervention des pouvoirs publics dans le domaine du développement rural, notamment à travers la mise en œuvre d'approches innovantes en matière de dynamisation du tissu économique des zones rurales et de formation.

1.2.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

La modalité de mise en œuvre, à laquelle seront associées les parties prenantes, serait le mode « projet ». S'inspirant du modèle du projet Chefchaouen, ce projet pourrait cibler un ou plusieurs territoires de la région du Nord, dans une perspective à la fois de consolidation et d'élargissement des acquis des précédentes interventions.

L'intervention viserait à développer une méthodologie qui puisse être reproduite dans d'autres zones rurales du Maroc. Outre les deux composantes principales du projet liées au développement des activités économiques et au renforcement des capacités, le projet pourrait inclure des mesures d'accompagnement incluant notamment l'alphabétisation, l'accès aux services de santé, la mise en place de services de base (structures d'accueil pré-scolaire, transport...), la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité de genres.

Les indicateurs qui pourraient, à titre indicatif, être adoptés pour ce programme sont par exemple l'étendue des terres mises en valeur selon les principes de la gestion conservatoire des eaux et des sols, les surfaces forestières reboisées, et la proportion de ménages dirigés par des femmes parmi l'ensemble des ménages ayant bénéficié d'une amélioration de leurs revenus.

1.2.5. Risques et hypothèses

Les risques résident dans son approche territoriale, qui nécessite la mobilisation et la coordination de différents acteurs, et aux difficultés détectées dans les précédents projets :

- résistances au changement au niveau local (notamment pour l'agrégation des producteurs) ;
- faiblesses intrinsèques du milieu rural et difficultés spécifiques à la région du Rif ;
- faiblesses administratives des services techniques régionaux et provinciaux (manque de moyens humains, manque de capacités, appropriation insuffisante des approches participatives).

1.3. Programme d'appui à la couverture médicale de base III

1.3.1. Description du programme

Depuis l'année 2000, le Maroc s'est engagé dans une politique d'extension progressive de la couverture médicale de base à l'ensemble de la population. Cette démarche progressive concerne un aspect de la protection sociale techniquement complexe et financièrement coûteux (pour l'État et le citoyen). Il s'agit d'un chantier structurant pour la cohésion sociale du pays et pour la lutte contre la pauvreté.

Un premier volet de ce chantier a vu le jour avec la mise en place, dès 2005, de l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), un schéma de protection pour les employés du secteur public et du secteur privé formel. Un deuxième volet de la réforme a démarré fin 2008 avec l'entrée en vigueur du RAMED (Régime d'Assistance Médicale pour les Économiquement Démunis), schéma d'assistance médicale qui devrait couvrir, à terme, environ 8,5 millions de personnes en situation de pauvreté « relative » ou « absolue ». Il est prévu que le gouvernement adopte un Plan d'extension du RAMED qui, selon les prévisions du Ministère de la Santé, devrait généraliser ce régime en 2012.

Pour compléter le dispositif, un consensus existe au Maroc sur la nécessité d'élargir progressivement le dispositif de couverture médicale à l'ensemble de la population. Une première tentative avait eu lieu à partir de 2006 (par l'Inaya). Toutefois, une partie importante de la population non couverte par l'AMO ou le RAMED risque d'être exclue de la couverture ou régime assurantiel médical, les dénommés « indépendants » socialement modestes et ne disposant pas d'assurance médicale privée.

Ce nouveau programme viserait à appuyer les efforts du gouvernement dans trois directions: la consolidation de la mise en place du RAMED, enchaînant ainsi avec le programme précédent déjà financé par l'UE (CMB II); ensuite, il aiderait éventuellement à tendre les ponts nécessaires entre les trois régimes existants, de manière à appuyer la réflexion sur l'avenir de l'assurance maladie au Maroc; et finalement, il appuierait les efforts en vue de mettre en œuvre le schéma assurantiel pour les travailleurs dits indépendants.

1.3.2. Objectifs

L'objectif global de ce programme est d'améliorer les conditions de santé de la population marocaine. L'objectif spécifique contribuerait à améliorer les conditions d'accès à des services de santé de base de qualité pour l'ensemble de la population à travers une extension et une pérennisation de la couverture médicale de base.

1.3.3. Résultats attendus

- Contribution à l'amélioration de l'accès géographique et économique aux soins de santé.
- Réduction progressive de la pauvreté et des risques liés à la précarité.

1.3.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Le programme prendrait la forme d'un appui budgétaire de type sectoriel. Il pourrait inclure des indicateurs de résultats et des conditionnalités liés au dispositif législatif ou réglementaire à adopter ainsi qu'un accompagnement technique. Une partie des indicateurs identifiés dans les programmes précédents (CMB II et CMB I/FAS Santé) pourrait être utilisée, avec des valeurs cibles adaptées (taux d'accouchements institutionnels), ainsi que certaines conditionnalités relatives au dispositif réglementaire.

En outre, ce programme devra établir le lien politique et opérationnel avec l'ensemble des programmes de réforme du secteur de la santé déjà financés par l'UE ou par les autres partenaires techniques et financiers.

1.3.5. Risques et hypothèses

- Malgré la volonté politique de poursuivre les efforts en vue de garantir un schéma médical assurantiel ou d'assistance à l'ensemble de la population, des lenteurs ou blocages institutionnels, techniques ou financiers importants pourraient se manifester dans la mise en œuvre de ce volet de protection sociale. Un dialogue institutionnel soutenu entre l'ensemble des partenaires devrait néanmoins contribuer à faire avancer la réforme.
- L'instabilité du cadre macroéconomique, si les effets de la crise économique se font sentir durablement au Maroc, constitue un risque majeur, car la mise en œuvre de cette politique nécessite des ressources financières importantes de l'État et des assurés potentiels. Les contributions de l'UE et d'autres bailleurs de fonds peuvent contribuer à pallier ce risque.
- Les difficultés techniques de la démarche proposée sont significatives (identification des personnes éligibles, moyens de rendre effective l'obligation de cotiser, rendre plus visible le travail informel) et les programmes visant à améliorer l'offre publique de soins doivent porter leurs fruits à brève échéance. Toutefois, le Maroc commence à disposer d'une expérience en la matière.

2. PRIORITE ECONOMIQUE

Contexte et justification

Selon les chiffres officiels les plus récents, la croissance réelle du PIB au Maroc est de l'ordre de 5,6 % pour 2008. La croissance du PIB non agricole s'est établie à 4,2 % en 2008, contre 6,6 % en 2007, alors que celle du PIB agricole est estimée à 16,3 % et devrait même être supérieure en 2009 en raison des conditions climatiques exceptionnellement favorables. Ces résultats escomptés du secteur agricole devraient contribuer à contrebalancer le ralentissement attendu de la croissance non agricole en 2009 dû aux effets réels négatifs de la crise économique et financière internationale sur l'économie marocaine.

Dans ce contexte, un appui au secteur agricole, secteur capital pour la croissance du Maroc, se justifie tout particulièrement. Son rôle social est également considérable (80% de la population rurale en dépend). Les avancées dans les négociations agricoles et la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ainsi que les réformes et la mise à niveau à mettre en œuvre par le Maroc dans le domaine agricole demandent également une réponse concrète de l'UE.

Le Maroc a lancé en avril 2008 le Plan Maroc Vert (PMV), qui vise la relance du secteur agricole par le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et à haute productivité, et l'accompagnement solidaire de la petite agriculture par une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté. Il comporte également une dimension transversale visant à corriger les problèmes du secteur agricole, comme le foncier ou l'utilisation optimale de l'eau, et à renforcer l'encadrement de la part des structures d'accompagnement et d'appui. Une Agence de Développement Agricole a été créée en octobre 2008, afin d'accompagner et de vérifier l'état d'avancement du Plan. Il semble indispensable d'appuyer le Maroc dans cette réforme, avec un nouveau programme d'appui à l'agriculture qui sera complémentaire au programme prévu au PIN actuel doté d'un budget de 40M€ à lancer en 2010.

2.1 Programme complémentaire de soutien à la réforme agricole

2.1.1. Description du programme

Le programme, qui vient en complément du programme à lancer en 2010, visera à soutenir le second pilier du Plan Maroc Vert : l'agriculture solidaire. Dans le cadre de ce pilier, le Plan prévoit un accompagnement de la petite agriculture pour lui permettre de se rapprocher davantage du marché (compétitivité, amélioration des revenus...).

Le programme s'insère également dans le processus de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour les produits agricoles et produits agricoles transformés, notamment entre le Maroc et l'UE. Par conséquent, il tiendra compte du besoin d'appuyer les secteurs de la profession les plus exposés à cette ouverture des marchés.

Le programme comportera une composante de renforcement des capacités institutionnelles, qui pourra se déployer au niveau central, régional, provincial ou local. Compte tenu de la place centrale qu'occupent les femmes dans ce secteur, le programme intégrera une perspective de genre et portera une attention particulière à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

2.1.2. Objectifs

L'objectif global est d'appuyer le secteur agricole en tant que moteur de la croissance économique. Les objectifs spécifiques du programme sont d'améliorer la production agricole de la petite agriculture marocaine (pilier 2 du Plan Maroc Vert), de permettre une meilleure intégration de cette production dans les marchés et d'augmenter la résilience des petits producteurs agricoles et éleveurs aux impacts induits par les facteurs externes (changements climatiques, fluctuation des prix sur les marchés agricoles, etc.).

2.1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus du programme comprennent :

- une meilleure organisation paysanne et l'emploi de stratégies d'exploitation adaptées aux besoins du Pilier 2 du Plan Maroc Vert, permettant une meilleure productivité ;
- une meilleure intégration des produits agricoles issus de la petite agriculture dans les marchés nationaux et internationaux ;
- la mise en place de systèmes d'aide et de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins du Pilier 2 du Plan Maroc Vert, y compris en matière d'environnement et de protection des ressources naturelles ;
- l'établissement de modèles d'agrégation et de partenariat viables, garantissant la production durable des petits agriculteurs.

2.1.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Les modalités de mise en œuvre de ce programme devraient, en principe, coïncider avec les modalités de mise en œuvre de la première partie de l'appui de l'UE au secteur agricole, prévu dans le PIN 2007-2010.

En conséquence, le programme devrait être mis en place à travers l'instrument d'appui sectoriel, éventuellement complété par une composante d'appui technique, pour autant que les conditions de base pour ce genre d'appui soient confirmées. Compte tenu de la nature sectorielle de ce programme, il comporterait des conditionnalités et/ou des indicateurs de résultat maîtrisables et chiffrés.

Parmi les indicateurs à considérer, le programme pourrait incorporer des indicateurs liés à la production (ex.: nombre d'éleveurs ayant adopté des systèmes d'élevage plus intensifs), à l'emploi (ex.: nombre d'emplois ou heures de travail créés), au foncier (ex.: nombre d'hectares de terres agricoles sortis de l'indivision), à l'environnement (ex.: part du chiffre d'affaires des exportations agricoles pratiquant une agriculture biologique), aux systèmes d'organisation paysanne (ex.: nombre de coopératives agricoles créées et viables), et à l'égalité hommes-femmes (ex: proportion de femmes chefs d'exploitation, parmi le total de bénéficiaires).

2.1.5. Risques et hypothèses

Les principaux risques qui pèsent sur l'exécution du programme sont les suivants:

- les structures publiques d'accompagnement de la réforme pourraient souffrir d'un manque d'effectifs et/ou de ressources de fonctionnement insuffisantes ;
- les aides financières prévues par le Plan Maroc Vert, y compris les aides directes octroyées par le Fonds de Développement Agricole, sont insuffisantes et/ou ne se dirigent pas d'une manière prioritaire vers les agriculteurs et éleveurs du pilier 2 du Plan Maroc Vert ;
- les projets qui se réalisent dans le cadre des plans régionaux du Plan Maroc Vert restent peu attentifs aux conditions socio-économiques qui prévalent (analphabétisme, foncier, ..) ;
- il y a une intégration insuffisante des préoccupations environnementales, aussi bien dans la planification que dans l'exécution des activités ;

- la récurrence des sécheresses et autres aléas climatiques.

3. PRIORITE APPUI INSTITUTIONNEL

Contexte et justification

Le document conjoint visant l'établissement du statut avancé du Maroc dans ses relations avec l'UE précise des ambitions nouvelles dans la relation bilatérale UE/Maroc, et constitue un approfondissement du cadre existant qu'est l'Accord d'association. Il constitue une feuille de route pour le développement des relations bilatérales sous divers angles.

Il prévoit en particulier un approfondissement de la coopération politique, une intégration progressive au Marché Intérieur sur base d'un rapprochement réglementaire progressif et d'une négociation d'un Accord de Libre Échange approfondi, un renforcement de la coopération sectorielle et la participation du Maroc aux agences et programmes communautaires.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, et notamment l'objectif de convergence réglementaire avec l'acquis communautaire, une mobilisation substantielle de l'assistance financière de l'UE et un mécanisme spécifique d'accompagnement s'avèrent indispensables.

Par ailleurs, l'UE est active au Maroc depuis 2004 dans l'appui aux réformes des finances publiques, de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique, de la politique et de l'administration fiscale et de la déconcentration administrative, budgétaire et financière (PARAP I & II, Programme d'Appui à la Réforme de la Fiscalité...).

Des progrès considérables ont déjà été réalisés, mais la mise en œuvre du statut avancé nécessite une élévation des standards marocains dans les domaines de la gouvernance publique administrative, financière et territoriale, afin de garantir l'efficacité et la convergence des politiques publiques de développement.

3.1. Programme « Réussir le statut avancé »

3.1.1. Description du programme

Ce programme multisectoriel visera à soutenir les actions et propositions retenues dans la feuille de route du statut avancé. Seront en particulier concernés: la dimension politique, le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire, une coopération économique et sociale, et une coopération approfondie dans les politiques sectorielles, y compris par exemple en matière de recherche et innovation, d'environnement, de la politique de l'entreprise, de la politique sécuritaire, ainsi que dans les secteurs de l'énergie (plus spécifiquement des énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique) et des transports (notamment au vu du plan d'action régional 2007-2013 pour la région méditerranéenne). Le programme veillera à porter une attention particulière aux thématiques transversales sensibles et importantes, telles l'incorporation de la perspective du genre et la promotion de l'égalité hommes-femmes.

3.1.2. Objectifs

L'objectif global du programme est de renforcer et d'approfondir le partenariat entre l'UE et le Maroc comme défini dans la feuille de route sur le statut avancé. Les objectifs spécifiques visent le

renforcement de la dimension politique, le rapprochement du cadre législatif et réglementaire du Maroc à l'acquis communautaire, et une coopération approfondie dans les politiques sectorielles (au cœur des trois dimensions définies par la feuille de route).

3.1.3. Résultats attendus

Les résultats spécifiques seront définis en fonction des projets et des instruments mis en œuvre au sein du programme.

Le programme contribuera à terme :

- au raffermissement de la coopération politique entre le Maroc et l'Union européenne ;
- à l'intégration progressive du Maroc au marché intérieur de l'UE et à la mise en place à terme d'un espace économique commun, notamment par la mise à niveau du cadre législatif et institutionnel et son rapprochement à l'acquis communautaire ;
- à une coopération approfondie dans les politiques sectorielles ;
- à une meilleure implication des entités territoriales, des acteurs économiques et des partenaires sociaux au sein de ce partenariat.

3.1.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Étant donné l'ampleur des objectifs et des domaines couverts par ce programme innovant, sa mise en œuvre se voudra résolument flexible, afin de permettre une forte adaptabilité aux priorités de réforme décidées par le gouvernement marocain, une implication et coordination adéquate des institutions concernées par les réformes soutenues, et un calibrage optimal des instruments servant les objectifs du programme.

Le programme sera mis en œuvre par l'utilisation de différentes modalités de soutien: appui sectoriel, assistance technique, renforcement des capacités, jumelage institutionnel, subventions. Les instruments TAIEX et SIGMA pourraient être associés à ce programme. Il serait envisageable de répartir les engagements sur les trois ans pour gagner la flexibilité requise.

Si cela s'avère opportun, et à la demande du Maroc, une assistance financière pourrait être envisagée pour cofinancer la participation du Maroc aux programmes communautaires sélectionnés et ouverts à sa participation. Des ressources pour une coopération sectorielle renforcée entre les agences communautaires retenues et les parties marocaines concernées pourraient être allouées dans la mesure du possible dans le cadre du programme IEVP interrégional 2011-2013.

Ce mécanisme de soutien demande, en raison de son lien direct avec la fixation du programme d'action gouvernementale et la planification de l'initiative législative, un pilotage politique du niveau approprié et impliquant la Primature ainsi que les ministères plus directement concernés par la mise en œuvre de la feuille de route du statut avancé.

La définition d'indicateurs de performance précis demeure prématurée à ce stade de développement du programme, compte tenu de la diversité potentielle des thématiques à appuyer et des instruments à mettre en œuvre. Néanmoins, les données suivantes pourraient constituer une base pour sélectionner des

indicateurs de performance du programme: l'accroissement quantitatif des textes législatifs et réglementaires introduits dans le processus législatif, dans le cadre du rapprochement avec l'acquis communautaire et entre autres de la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, l'accélération de la cadence de concrétisation d'accords concernant le renforcement du dialogue politique UE-Maroc ou encore l'implication des entités territoriales, acteurs économiques et des partenaires sociaux au sein des instances-clés du partenariat UE-Maroc.

Un indicateur du programme pourrait être, à titre indicatif, lié au nombre de mesures adoptées pour une mise en œuvre effective des politiques et stratégies relatives à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.1.5. Risques et hypothèses

Le statut avancé accordé au Maroc en octobre 2008 est un résultat d'une part du progrès accompli dans la coopération avec l'UE et des objectifs atteints dans le cadre de la PEV, mais aussi de la volonté du gouvernement marocain d'élargir et d'approfondir le cadre de la coopération existante, ce qui crée une base solide pour le démarrage et l'avancement du programme.

La continuité de cette volonté, mais surtout une appropriation politique par le Maroc et la mise sur pied d'un comité de pilotage du programme au niveau politique approprié et avec l'implication de tous les acteurs gouvernementaux concernés, sont indispensables. De même, une programmation détaillée avec une définition des objectifs précis, des mécanismes de mise en œuvre, de gestion et de suivi en coopération étroite avec la partie marocaine y compris les acteurs non-étatiques, est requise.

3.2. Programme : « Modernisation de l'action publique »

3.2.1. Description du programme

Ce programme consiste en une continuation des programmes d'appui à la réforme de l'administration publique et à la modernisation de la fiscalité. Il pourrait viser principalement à :

- assurer un appui au processus de modernisation des administrations publiques et de leurs services déconcentrés, en cohérence avec celui des collectivités locales (bonne gouvernance publique administrative, financière et territoriale, afin de garantir l'efficacité et la convergence harmonieuse des politiques publiques) ;
- accompagner la réforme des finances publiques en cours (consolidation de la transparence et de la pérennité des finances publiques à travers l'approfondissement de la réforme budgétaire et fiscale du budget de l'Etat au niveau national et local) ;
- favoriser la mise en œuvre de la régionalisation et de la déconcentration administrative, budgétaire et financière ;
- contribuer aux efforts en termes de budgétisation sensible au genre.

3.2.2. Objectifs

Ce programme vise comme objectif global la consolidation d'une gouvernance (administrative, budgétaire et financière) publique moderne, durable et cohérente avec les objectifs de développement

nationaux, territoriaux et locaux. Les objectifs spécifiques seront à définir plus précisément sur la base des impacts attendus.

3.2.3 Résultats attendus

- Plus grande intégration/connexion de la réforme des finances de l'Etat et des collectivités locales contribuant à une bonne organisation et une durabilité du système financier public.
- Convergence harmonieuse de l'action publique au niveau territorial.
- Amélioration des capacités en matière de gestion financière publique au niveau des administrations centrales et déconcentrées et des collectivités locales.
- Meilleure gouvernance de l'État à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre.
- Appropriation d'une culture d'évaluation des politiques publiques.
- Plus grande efficacité des politiques publiques, dont celles soutenues par l'UE (éducation, santé, énergie...) vis-à-vis de leurs objectifs de développement économique et social.

3.2.4 Mise en œuvre et indicateurs de performance

Ce programme d'aide devrait privilégier la modalité de l'appui budgétaire assortie d'une composante de renforcement des capacités (fonds d'appui institutionnel, études, expertise). Les programmes (Réforme de la Fiscalité et PARAP II) en cours de finalisation permettront d'étalonner les indicateurs en fonction du progrès dans la mise en œuvre des réformes. D'autre part, les conclusions du récent diagnostic PEFA serviront de "benchmark" pour identifier les progrès à réaliser vers une plus grande transparence dans les finances publiques. De plus, des indicateurs seront définis pour encadrer l'évolution des grands agrégats macro-économiques.

Il s'agira aussi de définir des indicateurs relatifs à la plus grande incidence de la dépense publique pour certains programmes d'actions gouvernementaux prioritaires.

Finalement, en ce qui concerne la thématique transversale concernant le genre, la possibilité de définir des indicateurs relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de la budgétisation axée sur le genre et à la mise en place de procédures de recrutement équitable au sein de l'administration publique sera étudiée.

3.2.5 Risques et hypothèses

Le principal risque réside dans le maintien de l'engagement et d'une volonté politique soutenue des autorités marocaines à poursuivre les progrès relatifs à la mise en œuvre opérationnelle et la pérennité des réformes soutenues par les programmes de l'UE en cours d'exécution (PARAP, INDH, Réforme de la Fiscalité), notamment la réforme de la gestion publique et la consolidation de la bonne gouvernance au sein de l'État, la mise en œuvre de la déconcentration administrative, budgétaire et financière et la régionalisation, la réforme fiscale et la consolidation budgétaire, et la rationalisation du système d'assistance sociale.

4. PRIORITE GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

Contexte et justification

Malgré le fait que la réforme de la justice constitue une priorité nationale et que le Maroc se soit lancé depuis 2000 dans un ambitieux processus de réforme et de modernisation de ce secteur, une telle réforme en profondeur n'a pas encore réellement vu le jour. Le plan d'action 2008-2012 du Ministère de la Justice se concentre sur des aspects de gestion (augmentation du nombre des tribunaux, réduction du délai de traitement des dossiers) et la révision de plusieurs lois (code pénal, code de procédure civile, lois sur les tribunaux de commerce), tandis que la Loi de finances 2009 prévoit une augmentation du budget de la justice. Par ailleurs, la situation de la justice des mineurs reste particulièrement complexe, en partie en raison de la multiplicité d'institutions intervenantes (Ministère de l'Intérieur, police judiciaire, Ministère de la Justice, services sociaux, Ministère de la Jeunesse).

La dimension « politique » de la réforme de la justice, visant à en assurer l'indépendance, a été récemment initiée par le lancement par le Ministère de la Justice au printemps 2009 d'une consultation ouverte de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'avère donc indispensable d'appuyer les efforts du Maroc dans la réalisation d'une véritable réforme de la justice, qui constitue un défi essentiel pour asseoir durablement l'État de droit et assurer une protection effective des droits des citoyens et des opérateurs économiques, condition-clé d'un rapprochement avec l'UE.

D'autre part, au cours des dernières années, des avancées importantes ont été réalisées en termes d'adéquation de la norme juridique aux engagements internationaux du Maroc en matière de promotion des droits de la femme. C'est le cas en particulier du code de la famille, du code de la nationalité, du code du travail et du code électoral.

Toutefois, des défis persistent en matière juridique, telles l'absence de législation pénalisant la violence à l'égard des femmes, et l'absence d'une loi régulant le travail domestique. Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à déposer les instruments de ratification auprès des Nations Unies pour la levée des réserves sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Un décalage existe également entre la norme juridique relative aux droits des femmes et l'application du droit (en particulier le code de la famille); le respect d'un certain nombre de mesures du code mais également l'accueil des femmes justiciables, le conseil, l'assistance juridique et le traitement des dossiers doivent faire l'objet d'améliorations.

En outre, les moyens techniques et financiers, nécessaires à l'application du droit, font encore défaut: le Ministère du Développement Social, de la Famille, et de la Solidarité, chargé de la coordination en matière d'égalité entre les sexes, dispose d'à peine 0,2% du budget de l'État.

4.1. Programme d'appui à la Réforme de la Justice

4.1.1. Description du programme

Ce programme visera à soutenir les principaux axes de la réforme de la justice annoncée par le Maroc. Il pourrait contribuer principalement à assurer un appui au processus de raffermissement de l'indépendance de la justice ainsi qu'à améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice au niveau de l'administration et des tribunaux.

Le programme viserait également à améliorer l'accès à la justice (renforcement des mécanismes d'aide judiciaire et conseil juridique pour les populations défavorisées, accès à l'information juridique et judiciaire, accueil aux tribunaux).

4.1.2. Objectifs

L'objectif global du programme est de favoriser la consolidation de l'Etat de droit, de la bonne gestion des affaires publiques et du respect des droits de l'homme. L'objectif spécifique est de garantir l'efficacité et l'indépendance du pouvoir judiciaire, de renforcer sa capacité professionnelle administrative et d'encourager une meilleure confiance des citoyens dans la justice.

4.1.3 Résultats attendus

- Meilleure organisation du système judiciaire
- Magistrature indépendante
- Meilleure qualification professionnelle des acteurs du système judiciaire
- Système judiciaire efficace, efficient et performant
- Système judiciaire plus transparent et plus accessible dans son fonctionnement
- Population mieux informée sur ses droits et devoirs et qui soutient la réforme de la justice.

4.1.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Ce programme devrait privilégier la modalité de l'appui budgétaire assortie d'une composante de renforcement des capacités (incluant par exemple un fonds d'appui institutionnel, des études, des jumelages institutionnels).

Des exemples d'indicateurs qui pourraient être utilisés sont: la mesure du taux de satisfaction de l'opinion publique sur le résultat des réformes, l'existence dans les différentes professions juridiques (entre-autres mais non limitée aux barreaux) d'un système d'évolution de carrière basé sur la performance et les capacités et lié à la formation continue, ainsi que l'amélioration de la performance judiciaire (réduction de la durée des procédures et des délais de traitement, leur simplification, les taux d'exécution des jugements désagrégés en civil et pénal...)

4.1.5. Risques et hypothèses

Le principal risque réside dans le maintien de l'engagement et d'une volonté politique soutenue des autorités marocaines à poursuivre une réforme permettant d'introduire des changements profonds et exhaustifs dans le domaine de la justice.

La définition d'une stratégie de réforme globale ainsi que des instruments nécessaires à son opérationnalisation représente une condition essentielle pour l'établissement de ce programme d'accompagnement sectoriel.

4.2 Programme de Promotion de l'Égalité hommes/femmes

4.2.1. Description du programme

Ce programme comprendrait trois volets :

- Un premier volet juridique (appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires, en particulier le code de la famille, une loi incriminant la violence à l'égard des femmes, une loi contre le travail domestique des filles mineures etc.).
- Un second volet institutionnel et social, portant notamment sur la promotion du rôle de la femme dans le progrès économique et social, accompagné d'actions concrètes dans des domaines spécifiques tels que l'éducation, la formation, ou la lutte contre la violence à l'encontre des femmes.
- Un volet de communication, avec la promotion de la culture de l'égalité notamment à travers des actions de sensibilisation et de formation.

4.2.2. Objectifs

Ce programme poursuivra comme objectif global : de contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment par la promotion des droits des femmes et leur application effective, et comme objectifs spécifiques : de contribuer à l'instauration d'un cadre juridique cohérent et complet en matière de droits des femmes, de soutenir l'application effective des droits des femmes par les différents opérateurs du système (y inclus aides sociales aux femmes justiciables), de promouvoir la compréhension, l'acceptation et l'appropriation par la société d'une culture de l'égalité, selon un référentiel universaliste, et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi (y compris égalité salariale et accès au travail décent).

4.2.3. Résultats attendus

D'un point de vue juridique: (i) cohérence globale de la réglementation marocaine par rapport aux conventions internationales ratifiées par le Maroc portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes, dans tous les domaines (civil, politique, économique, social et culturel), (ii) application effective par tous les opérateurs du système de la réglementation relative aux droits des femmes.

D'un point de vue institutionnel et social: rendre effectifs pour les femmes les droits de seconde génération, garantissant notamment leur protection civile et sociale en cas de viol de leurs droits ; amélioration de l'accès au travail décent et à la protection sociale ; participation accrue et meilleure visibilité des femmes dans la vie économique et sociale.

D'un point de vue culturel: face aux résistances des attitudes, normes et valeurs de la société, connaissance, compréhension et intériorisation du concept de "droits (universels) des femmes" dans ses diverses expressions (civiles, politiques, sociales, économiques et culturelles) par la diffusion d'une culture de l'égalité.

4.2.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Ce programme devrait impliquer au moins la participation et le pilotage de deux Ministères (Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et Ministère de la Justice).

Du fait de l'existence d'indicateurs quantifiables, de mesures structurantes et d'expériences passées (et en cours) de soutien à ces institutions, il est envisageable d'adopter une approche mixte: d'une part de type appui budgétaire sectoriel, et d'autre part, pour certaines actions spécifiques avec des acteurs de la société civile, une approche « projet », tout en envisageant une aide complémentaire en renforcement des capacités à définir en cours de préparation du programme.

En tenant compte du contexte actuel, il serait possible d'avancer quelques indicateurs de performance, tels que le nombre de ministères ayant mis en œuvre une politique sectorielle de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'adoption de la réglementation relative à la mise en place d'un fonds de pension pour les femmes tel que prévu par le code de la famille, ainsi que le nombre de centres d'assistance aux femmes victimes de violence mis en place .

4.2.5. Risques et hypothèses

Considérant la complexité d'un programme qui implique différents acteurs étatiques et non étatiques aux capacités institutionnelles hétérogènes, un travail approfondi devra être réalisé au moment de son identification et de sa formulation afin de garantir l'efficacité de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, dans la mesure où la promotion de l'égalité hommes/femmes reste un sujet sensible, il est fondamental que des stratégies solides soient définies pour impliquer tous les acteurs essentiels pour un travail dans ce domaine.

5. PRIORITE ENVIRONNEMENT

Contexte et justification

Les projets d'investissement entrepris ou programmés par l'État visent essentiellement le développement économique et l'amélioration des infrastructures et des équipements sur le territoire, sans une intégration systématique des questions environnementales. Or, le développement économique durable représente un défi crucial à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne la maîtrise du changement climatique et la protection des ressources naturelles.

Etant donné les impacts environnementaux importants en termes de consommation de ressources naturelles et d'émission de substances nuisibles résultant des activités économiques, la réduction de l'impact des entreprises sur l'environnement est un enjeu clé pour une économie moderne. Il est donc essentiel que l'UE soutienne un secteur privé compétitif, garant de l'emploi et respectueux des normes sociales, garant de la préservation des territoires (zones industrielles aménagées) et de leurs ressources naturelles, et garant d'une gestion environnementale des déchets industriels. Une économie qui réussit à réduire son impact sur l'environnement améliore sa propre compétitivité, surtout sur des marchés dotés de normes et standards stricts au niveau environnemental, tel que le marché européen. L'UE souhaite soutenir la modernisation de l'économie marocaine dans ce sens.

Avec une surface forestière de 5.719.454 ha, le Maroc est le deuxième pays du sud et de l'est du Bassin de la Méditerranée en surface boisée. Les ressources forestières du Maroc sont particulièrement riches et diversifiées. Ces forêts jouent un rôle prépondérant comme facteur d'atténuation du réchauffement climatique (grâce à la faculté des espèces végétales à piéger le CO₂ de l'atmosphère, à savoir le principal gaz à effet de serre). Ils jouent également un rôle fondamental en matière de biodiversité et de lutte contre la désertification.

Plusieurs facteurs menacent toutefois ce patrimoine naturel exceptionnel : la sécheresse, le déboisement, le surpâturage, le défrichage et le labour (y compris, dans le nord, pour la mise en culture du cannabis), les coupes illégales, le braconnage, les attaques parasitaires et les maladies, les incendies, etc. Les autorités marocaines font état de la disparition de plus de 30.000 ha de forêts par an.

Conscientes du rôle stratégique des forêts marocaines pour le développement socio-économique du pays, et de son importance comme élément de la richesse culturelle et de l'identité nationale, les autorités du pays ont lancé en 2000 un programme forestier national sur une durée de 20 ans, ayant pour objectif d'inverser le processus de dégradation continue des forêts. L'UE entend apporter son soutien à cette action qui vise à lutter contre la déforestation.

5.1 Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques

5.1.1. Description du programme

Ce programme viserait essentiellement à appuyer la convergence réglementaire dans le domaine environnemental et la mise en œuvre pratique du cadre législatif et réglementaire, et à encourager/accompagner les opérateurs économiques à intégrer les standards environnementaux dans leurs activités, à développer les industries "vertes", les services liés et les technologies de l'environnement.

Le programme comporterait des activités de régulation, incluant notamment l'appui au développement du cadre juridique, y compris les mécanismes de contrôle et de surveillance, l'appui à l'élaboration d'un programme national de dépollution industrielle et de prévention de la pollution industrielle, et l'appui aux entreprises à respecter les lois environnementales marocaines.

Il est également envisageable que le programme soutienne des structures et réseaux tels que les CRI (Centres régionaux d'investissement) ou les associations professionnelles (filières, clusters...) dans leurs efforts d'intégration des standards environnementaux.

La perspective de genre sera prise en compte lors d'une définition plus précise des différentes activités du programme.

Le programme viserait aussi à sensibiliser les opérateurs économiques à la gestion environnementale, à la certification ISO 14001 (International Organisation for Standardisation), aux audits environnementaux EMAS (système de management et d'audit environnemental), à la gestion des déchets, à la maîtrise de l'énergie, à la labellisation de produits, etc.

5.1.2 Objectifs

L'objectif global du programme est d'accompagner le développement économique en lien avec l'amélioration du bien-être des populations et de la préservation de l'environnement. Les objectifs spécifiques visent à réduire l'impact négatif des entreprises sur l'environnement et à rapprocher la réglementation du Maroc avec celle de l'UE en matière de normes environnementales.

5.1.3. Résultats attendus

- Augmentation du bien-être des populations, amélioration de la santé publique
- Développement économique équilibré du territoire, hausse de l'emploi, réductions des tensions sociales

- Positionnement des opérateurs marocains sur de nouvelles niches de marchés
- Hausse des exportations en rapport avec l'harmonisation des normes techniques, SPS et environnementales
- Exploitation et utilisation maîtrisées des ressources naturelles et gestion environnementale des déchets.

5.1.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Ce programme devrait privilégier la modalité de l'appui budgétaire assortie d'une composante de renforcement des capacités. Les mesures de soutien prévues pourraient faire l'objet de renforcement institutionnel, de renforcement de coopération économique et/ou industrielle via des organismes professionnels (fédérations de patronat, associations professionnelles, réseaux sectoriels), et de transferts technologiques.

Il est possible à ce stade de prévoir que les indicateurs porteront sur des domaines tels que la responsabilité sociale des entreprises, et particulièrement sur la prise en compte des normes environnementales, l'intégration des marchés et le positionnement de produits pour les industries dites "vertes", ou encore la formation et sensibilisation des acteurs privés et publics aux thématiques environnementales.

5.1.5. Risques et hypothèses

Une grande partie des mesures de protection environnementale demande tout d'abord un investissement au niveau technique, du savoir-faire et/ou un changement de processus au niveau de la production. Le temps de « retour sur investissement » de ces mesures peut varier selon le type d'investissement et d'économie attendue.

Il est donc impératif pour le succès de l'intervention de pouvoir s'appuyer sur une réelle volonté politique, motivée à mettre en place un cadre de régulation ambitieux et coercitif, et sur une prise de conscience importante de la part des opérateurs économiques concernant le gain à long terme des mesures environnementales.

5.2. Programme d'appui à la politique forestière

5.2.1. Description du programme

Ce programme viserait à accompagner le programme forestier national marocain, dont les axes d'intervention sont la valorisation des espaces forestiers par une implication directe des populations riveraines, l'amélioration de la gestion des ressources forestières (bois, eau, parcours), la réorientation des législations et réglementations et la mise en place d'une nouvelle politique de communication.

Profitant d'une expérience unique de l'UE dans le secteur de la gestion durable des espaces forestiers, ce programme permettrait de promouvoir un développement des zones rurales en équilibre avec les ressources naturelles qui sont vitales pour le pays. Il pourrait offrir, si nécessaire, un soutien réglementaire et permettrait d'améliorer la gouvernance du secteur en assurant une meilleure gestion et préservation de la ressource, y compris par un appui à la promotion de la biodiversité ainsi qu'à la lutte

contre la dégradation des forêts et la déforestation, élément essentiel d'une stratégie de réponse au changement climatique.

5.2.2 Objectifs

Ce programme viserait comme objectif global à promouvoir une gestion durable du patrimoine forestier du Maroc, et comme objectif spécifique à asseoir les bases pour une gestion transparente et concertée des espaces forestiers, et à assurer la conservation et la valorisation des ressources forestières.

5.2.3 Résultats attendus

D'un point de vue physique, plusieurs milliers d'hectares de forêt pourraient être gérés d'une façon concertée avec les populations riveraines, ou être sécurisés sur le plan foncier, condition essentielle pour leur durabilité (y compris des espèces endémiques telles que l'arganier).

Le programme bénéficiera, d'une manière directe ou indirecte, à une importante population rurale, notamment les femmes, dans les zones péri-forestières du pays, atténuant ainsi les conséquences négatives des chocs externes sur le développement social de ces zones rurales. A titre d'exemple, la problématique du rôle des femmes dans l'alimentation énergétique des foyers sera abordée de façon plus spécifique en ce qui concerne l'arganeraie, et la préservation de la ressource forestière permettra de sécuriser à long terme l'approvisionnement des coopératives féminines en amandons.

5.2.4. Mise en œuvre et indicateurs de performance

Le programme pourrait être mis en place par un appui budgétaire, combiné à une composante d'aide complémentaire.

Ce programme devrait aussi aborder la question de la gouvernance des espaces forestiers, en tenant compte de l'ensemble des intervenants et des acteurs concernés. Il présente un potentiel pour associer étroitement les efforts de la société civile, qui se montre relativement active, notamment les associations de base, regroupant les usagers des ressources forestières.

Le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) serait le partenaire institutionnel de cette action. Il affirme une volonté certaine d'entamer une réforme des méthodes de travail, et de mettre en œuvre une démarche innovante, associant les populations et les autres partenaires territoriaux dans la gestion des espaces forestiers.

Ce programme pourrait comporter des indicateurs de terrain maîtrisables tels que les surfaces forestières jouissant de plans d'aménagements concertés, le nombre de dossiers de compensation pour mises en défens approuvés, le nombre de coopératives forestières appuyées et la proportion d'associations féminines soutenues, ou encore les taux de réussite des opérations de reboisement sur quelques écosystèmes-clés (cédraie, arganeraie, etc) .

5.2.5. Risques et hypothèses

Les risques pour le programme sont liés aux faiblesses intrinsèques du secteur, dont notamment :

- des capacités institutionnelles encore limitées pour asseoir un meilleur contrôle dans les domaines relevant de la compétence du HCEFLCD;
- des résistances au changement dans un milieu traditionnellement complexe à cause de ses structures sociales, économiques, etc;

- les faiblesses institutionnelles des services techniques régionaux et provinciaux;
- les besoins d'apprentissage et d'adaptation aux nouveaux processus de gestion participative;
- le nombre insuffisant d'agents de terrain.

6. ALIGNMENT HARMONIZATION AND CONSULTATION

Le recours croissant à l'aide budgétaire dans le respect des critères d'éligibilité nécessite une coordination encore plus poussée qu'actuellement avec les autres bailleurs de fonds, qui se sont tous engagés dans l'appui aux programmes de réforme du gouvernement. Un effort et un intérêt accru des bailleurs de fonds se manifestent pour une traduction pratique des engagements de la Déclaration de Paris réitérés lors de la conférence d'Accra sur l'efficacité de l'aide, à travers notamment des missions et dialogues conjoints, des analyses partagées, des programmes conjoints. La Commission s'est ainsi engagée à améliorer la division du travail entre les bailleurs de fonds ; à établir des enveloppes consistantes et ciblées ; à utiliser l'appui budgétaire autant que possible quand les conditions sont réunies et ce afin de permettre l'appropriation des programmes par le Maroc; et à se concentrer sur les résultats.

Dans cet esprit, plusieurs rencontres de coordination ont été organisées avec les États membres et plusieurs autres bailleurs de fonds (entre-autres Banque Mondiale et BEI) dans le cadre des missions de programmation destinées à préparer le PIN 2011-2013, et ce afin de maximiser l'impact de la coopération financière en prévoyant des actions conjointes et/ou complémentaires (voir l'annexe IV pour la répartition des secteurs entre les bailleurs de fonds et l'annexe V pour les détails sur les réunions tenues dans le cadre de la programmation). Des interfaces possibles de coordination ont été retenues dans plusieurs domaines de coopération où plusieurs bailleurs de fonds opèrent déjà, dont le secteur agricole, la prévention de l'habitat insalubre, la promotion de l'égalité hommes/femmes.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que la Banque Mondiale a élaboré une matrice de concordance entre le plan d'action PEV et le programme d'assistance de la Banque Mondiale. Cette matrice permet d'avoir un dialogue plus structuré sur les priorités de coopération des deux institutions autour des objectifs du Plan d'action et favorise la coordination des bailleurs.

La Commission a aussi choisi d'intervenir dans des secteurs où elle apporte une valeur ajoutée ainsi que dans des secteurs qui ne sont pas couverts par d'autres bailleurs de fonds. C'est ainsi par exemple que la Commission bénéficie déjà d'une expérience solide de près de 15 ans en matière de développement rural ou d'infrastructures dans les Provinces du Nord. Elle est active au Maroc depuis 2004 dans l'appui aux réformes des finances publiques et de la politique et de l'administration fiscale, et compte avec une expérience unique dans le secteur de la gestion durable des espaces forestiers. L'appui à la mise en œuvre du document conjoint sur le statut avancé constitue quant à lui un exemple de programme où la Commission européenne est le seul bailleur de fonds.

A noter qu'au courant de l'année 2008, plusieurs réunions se sont tenues à Rabat à l'initiative de la Commission sur l'efficacité de l'aide, avec les États membres, les autorités marocaines, et les autres bailleurs de fonds. Des progrès en matière de coordination des bailleurs ont été notés (telle la mise sur pied de groupes thématiques).

ANNEX 1.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AA	Accord d'association
AMO	Assurance maladie obligatoire
BEI	Banque européenne d'investissement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CMB	Couverture médicale de base
CPD	Cohérence des Politiques au service du Développement
CRI	Centres régionaux d'investissement
DRI-GRN	Développement rural intégré - gestion des ressources naturelles
DSP	Document de Stratégie Pays
EMAS	Système de management et d'audit environnemental
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FIV	Facilité d'Investissement pour le Voisinage
GEF-RIF	Gestion et protection des écosystèmes forestiers du Rif
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et Partenariat
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
ISO	International Organisation for Standardisation
MRE	Marocains résidant à l'étranger
PARAP	Programme d'appui à la réforme de l'administration publique
PEFA	Evaluation de la Responsabilité Financière des Dépenses Publiques
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme Indicatif National
PMV	Plan Maroc Vert
PNRR	Programme national de routes rurales
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les Economiquement Démunis
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TAIEX	Technical Assistance and Information Exchange
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne

ANNEX II. Country at a glance³

Table III. 12.1:

Morocco - Main economic indicators

	2005	2006	2007	2008 prel.	2009 proj.
Real sector					
Real GDP growth (domestic currency, % change)	3.0	7.8	2.7	5.8	5.8
Non-agriculture real GDP growth (% change)	5.6	5.4	6.6	5.0	6.4
GDP nominal, (USD billion)	59.5	65.6	75.1	88.3	97.3
GDP per capita (USD)	1973	2152	2422	2901	3116
Inflation CPI (period average, % change)	1.0	3.3	2.0	3.9	2.6
Social indicators					
Unemployment (off. registered, average, %)	10.8	11.1	9.7	9.5	10.7
Life expectancy at birth (years)	71.7	72.0	72.2		
Adult literacy (% ages 15 and older)	52.3		61.5		
Domestic population (million)	29.9	30.2	30.5	30.8	
Income inequality (Gini, %)	40.0				
HDI ¹ index (2005) most recent	0.646				
Fiscal sector					
Total revenues, including grants (% GDP)	23.7	25.2	27.4	26.5	
Grants (% GDP)	0.5	0.4	0.4	1.5	0.4
Total expenditures, excl.Fond Hassan II (% GDP)	29.6	27.5	28.5	31.2	31.1
Government balance excluding grants (% GDP)	-5.5	-2.3	-0.1	0.1	-2.9
Total government debt (% GDP)	62.1	57.4	53.6	48.6	51.8
Monetary sector					
Credit to the economy (% change)	13.1	17.0	29.2	26	15.2
Credit to the economy/GDP (in %)	53.9	57.6	69.9	77.5	82.1
Broad money (Money + quasi money, % change)	14.0	17.2	16.1	15.2	13.0
Degree of monetisation (M3/GDP, % change)	8.8	7.5	9.3	7.8	3.4
External sector					
Exports of goods (% GDP)	18.9	19.3	19.4	19.5	18.8
Imports of goods (% GDP)	32.4	33.1	33.6	35.3	35.1
Trade balance (% GDP)	-13.8	-14.8	-19.2	-22.1	-22.5
Current account balance, including official transfers (% GDP)	1.8	2.2	-0.1	-4.8	
FDI flows (USD billion)	2.7	3.1	2.6	2.4	
FDI flows (% GDP)	2.7	3.1	3.1	2.7	3.3
External vulnerability					
Total external debt (% GDP)	24.2	23.9	23.8	21.1	20.1
Debt service ratio ² (%)	11.3	8.6	7.9	6.8	4.7
Gross reserves (USD billion)	16.1	20.2	24.0	28.2	29.8
Gross reserves (months of imports)	7.4	7	7.9	6.2	6.7
Financial sector					
Short-term interest rate (money market rate, average)	3.3	3.3	3.3	3.5	
Exchange rate (MAD/EUR, average)	11.0	10.9	11.2	11.3	
Exchange rate (MAD/USD, average)	8.9	8.8	8.2	7.7	
Real effective exchange rate (1992=100)	119.9	120.8	129.7		

¹ The HDI (maximum value 1) is a composite index measuring health, access to knowledge and standard of living.

² Excluding privatization revenues.

³ Excluding Hassan II Fund, and including balance on special treasury accounts.

Sources: Haut Commissariat au Plan Morocco, IMF, Moroccan Ministry of Finance, EU and Commission.

³ The economic indicators table was compiled on the basis of various data sources (including the Economist Intelligence Unit, EUROSTAT, International Monetary Fund, United Nations, World Bank, national authorities and EC staff calculations) as presented in the European Economy Occasional Paper 'European Neighbourhood Policy: Economic Review of EU Neighbour Countries', a yearly publication by the European Commission's Directorate-General for Economic and Financial Affairs.

ANNEXE III.

Millennium Development Goals	1990	1995	2000	2007
Goal 1: Eradicate extreme poverty and hunger				
Employment to population ratio, 15+, total (%)	46	47	46	46
Employment to population ratio, ages 15-24, total (%)	40	41	37	34
GDP per person employed (annual % growth)	-7	-10	1	2
Income share held by lowest 20%	6,6	..	6,3	6,5
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5)	8,1
Poverty gap at \$1.25 a day (PPP) (%)	1	..	1	1
Poverty headcount ratio at \$1.25 a day (PPP) (% of population)	2	..	6	3
Prevalence of undernourishment (% of population)	5	5	..	5
Vulnerable employment, total (% of total employment)	..	48	30	52
Goal 2: Achieve universal primary education				
Literacy rate, youth female (% of females ages 15-24)	..	46	..	67
Literacy rate, youth male (% of males ages 15-24)	..	71	..	84
Persistence to last grade of primary, total (% of cohort)	68	..	73	78
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	51	48	57	83
Total enrollment, primary (% net)	76	89
Goal 3: Promote gender equality and empower women				
Proportion of seats held by women in national parliaments (%)	0	1	1	11
Ratio of female to male enrollments in tertiary education	72	89
Ratio of female to male primary enrollment	67	74	84	90
Ratio of female to male secondary enrollment	72	..	79	84
Share of women employed in the nonagricultural sector (% of total nonagricultural employment)	28,7	31,9	26,2	28,2

Goal 4: Reduce child mortality				
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	79	88	93	95
Mortality rate, infant (per 1,000 live births)	69	56	45	32
Mortality rate, under-5 (per 1,000)	89	69	54	34
Goal 5: Improve maternal health				
Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)	..	32	25	19
Births attended by skilled health staff (% of total)	31	40
Contraceptive prevalence (% of women ages 15-49)	42	50
Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	240
Pregnant women receiving prenatal care (%)	32	45
Unmet need for contraception (% of married women ages 15-49)	20
Goal 6: Combat HIV/AIDS, malaria, and other diseases				
Children with fever receiving antimalarial drugs (% of children under age 5 with fever)
Condom use, population ages 15-24, female (% of females ages 15-24)
Condom use, population ages 15-24, male (% of males ages 15-24)
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	149	129	112	92
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24)	0,1
Prevalence of HIV, male (% ages 15-24)	0
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	..	0,1	0,1	0,1
Tuberculosis cases detected under DOTS (%)	..	91	89	93
Goal 7: Ensure environmental sustainability				
CO2 emissions (kg per PPP \$ of GDP)	0,5	0,5	0,5	0,4
CO2 emissions (metric tons per capita)	1,0	1,1	1,2	1,6
Forest area (% of land area)	10	10	10	10
Improved sanitation facilities (% of population with access)	52	59	65	72
Improved water source (% of population with access)	75	78	80	83

Marine protected areas, (% of surface area)
Nationally protected areas (% of total land area)	1,1
Goal 8: Develop a global partnership for development				
Aid per capita (current US\$)	43	19	15	35
Debt service (PPG and IMF only, % of exports, excluding workers' remittances)	28	40	23	9
Internet users (per 100 people)	0,0	0,0	0,7	21,4
Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	0	0	8	65
Telephone lines (per 100 people)	2	4	5	8
Other				
Fertility rate, total (births per woman)	3,7	3,2	2,7	2,4
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	1.090	1.120	1.340	2.290
GNI, Atlas method (current US\$) (billions)	26,9	29,6	38,2	70,6
Gross capital formation (% of GDP)	22,6	20,7	25,5	32,5
Life expectancy at birth, total (years)	65	67	69	71
Literacy rate, adult total (% of people ages 15 and above)	..	42	..	56
Population, total (millions)	24,6	26,4	28,5	30,9
Trade (% of GDP)	52,7	61,4	61,3	80,7
Source: World Development Indicators database				

ANNEXE IV.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PIN 2011/2013		
<i>PRIORITE STRATEGIQUE / PROGRAMME</i>	<i>ENGAGEMENT M€</i>	<i>ENGAGEMENT % M€</i>
1. Développement des politiques sociales	116.1 M EUR	20%
Prévention de l'habitat insalubre		
Programme de développement rural intégré dans le Nord		
Programme d'appui à la Couverture médicale de base III		
2. La modernisation économique	58.05 M EUR	10%
Programme complémentaire de soutien à la réforme agricole (en ce compris un volet SPS)		
3. Appui institutionnel	232.2 M EUR	40%
Programme « Réussir le Statut avancé »		
Programme « Modernisation de l'action publique »		
4. Bonne gouvernance et droits de l'homme	87.075 M EUR	15%
Programme de Promotion de l'Egalité hommes/femmes		
Programme d'appui à la Réforme de la Justice		
5. Protection de l'environnement	87.075 M EUR	15%
Programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques (environnement et développement économique)		
Programme d'appui à la politique forestière, y inclus les arganiers		
TOTAL ROGRAMME 2011/2013	580.5 M EUR	100%

ANNEXE V. Donor Matrix⁴

Ongoing Funding (... - 2009)	European Union							IFIs			Other donors			
	 EC	 Denmark	 Finland	 France	 Germany	 Greece	 United Kingdom	EIB	EBRD	WB	Japan	Unites States	UN-family	Others
Action Plan Area / Sector identified for reform														
Political dialogue and reform														
Governance and Democracy														
Rule of Law (incl. judicial reform)														
Human Rights														
Co-operation with Civil Society														
Peace and Security														
Conflict Prevention														
Crises Management														
Military and Demining														
Fight against Terrorism														
Co-operation on Justice and Home Affaires														
Border management														
Migration and Refugees														
Organised Crime														
Police and Judicial Co-operation														
Economic and social reform														
Macro-Economic Reforms														
Debt relief														
Employment, Poverty Reduction and Social Policy														
Industry														
Agriculture, Forestry and Fisheries														
Water and Sanitation														
Sustainable Development														
Regional Development and Cooperation														
Trade-related issues, market and regulatory reform														
Enterprise Policy / Private Sector														
Customs														
Public Procurement														
Intellectual Property Rights														
Technical Standards and Regulations														
Auditing and Accounting														

⁴ This matrix has been based on the contributions of the following donors: Denmark, Finland, France, Greece, UK and the World Bank, which have kindly provided the Commission with a description of their main programmes in the summer of 2009 so that an optimal division of labour could be ensured. The matrix forms the basis for the coordination of assistance activities of the various donors active in Morocco and will be continuously updated.

suite

Ongoing Funding (... - 2009)	European Union							IFIs			Other donors			
	 EC	 Denmark	 Finland	 France	 Germany	 Greece	 United Kingdom	EIB	EBRD	WB	Japan	Unites States	UN-family	Others
Sectoral support														
Transport														
Energy														
Environment (incl. water) and Climate Change														
Information Society and Audiovisual Co-operation														
Research and Innovation														
People-to people contacts														
Education														
Culture and Recreation														
Health														
Tourism and Antiquities														
Other (outside scope of the Action Plan)														

ANNEXE VI.

1. Consultations with the government

Des consultations avec le Gouvernement à titre préliminaire ont commencé début mars 2009 et se sont poursuivies jusqu'en mai 2009 pour définir les axes de coopération. Une « concept note » a servi d'outil de communication. Deux réunions se sont tenues avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Economie et des Finances pour présenter et discuter de la concept note. Lors d'une troisième réunion mi-juin 2009 à Rabat, les autorités marocaines ont donné leur accord de principe sur le PIN 2011-3013. Ces réunions contribuent à l'établissement de la cohérence du PIN avec le programme de réforme national marocain et permettent une appropriation effective du PIN par les deux parties.

2. Consultations with EU member States and stakeholders (professional organizations, NGOs, etc...)

La société civile

Les organisations de la Société Civile (OSC) sont des acteurs importants et ils peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'Accord d'association. Afin d'assurer une transparence et une objectivité maximales, pour mieux cibler ses interventions et mieux saisir la réalité locale, la Commission a souhaité consulter un éventail d'acteurs aussi large que possible, incluant particulièrement la société civile. Des « inputs » de la part des OSC ont dès lors été sollicités lors d'une réunion de consultation à Rabat au début de l'exercice de programmation, et une consultation « on line » sur le site Internet de la Délégation a été organisée. L'exercice de consultation s'est basé sur le document préliminaire du PIN et a permis une réflexion sur les secteurs d'intervention, les acteurs impliqués, les types d'actions et le rôle de la société civile. Les recommandations et observations reçues portaient essentiellement sur la nécessité d'une référence plus systématique au respect des droits de l'homme, d'intégrer certaines questions transversales (genre, environnement, handicap et bonne gouvernance) dans tous les programmes et stades de la programmation, et le peu de fonds prévus pour la société civile.

Etats membres de l'UE

La Commission s'engage à assurer la complémentarité du PIN avec les actions des autres bailleurs, en particulier celles des Etats membres de l'Union européenne, ainsi que sa cohérence avec la politique européenne de voisinage (PEV), l'Union pour la Méditerranée (UpM) et les autres politiques de l'UE. Dans cet esprit des réunions de consultation et de coordination avec les Etats membres ont été organisées au cours des trois missions de programmation en mars, avril et juin 2009. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a aussi été étroitement associée à l'exercice d'élaboration du PIN. Plusieurs contacts ont été pris à Rabat mais aussi avec le siège de cette organisation à Luxembourg.

Autres bailleurs de fonds

Une grande importance a également été accordée à la coordination et la consultation avec d'autres bailleurs de fonds non-européens et organisations internationales. Une rencontre de coordination avec

plusieurs autres bailleurs de fonds a été organisée en mars 2009 à Rabat, afin de maximiser l'impact de la coopération financière en prévoyant des actions conjointes et/ou complémentaires. Des interfaces possibles de soutien ont été mentionnées dans plusieurs domaines, dont le secteur agricole et la gestion des déchets solides.

Il est intéressant de souligner que la Commission entretient une bonne coopération avec un certain nombre d'organisations internationales telle la Banque Mondiale, notamment dans le cadre de programmes conjoints (par exemple en matière de réforme de l'administration publique, de l'initiative nationale de développement humain et de l'éducation). Par ailleurs, la Banque mondiale a élaboré une matrice de concordance entre le plan d'action PEV du Maroc et le programme d'assistance de la Banque Mondiale. Cette matrice permet d'avoir un dialogue plus structuré sur les priorités de coopération des deux institutions autour des objectifs du Plan d'Action et favorise la coordination des bailleurs.

ANNEXE VII. Country Environment Profile

1) État de l'environnement

Les questions environnementales majeures relatives au Maroc concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la désertification.

Pour ce qui concerne la **qualité de l'air**, la pollution atmosphérique est une préoccupation croissante dans les secteurs urbains et industriels, tels que Casablanca et Rabat.

En ce qui concerne la **qualité de l'eau**, les ressources en eau du Maroc s'épuisent progressivement en raison de la croissance démographique, de l'irrigation inefficace (l'agriculture tient une grande part dans la consommation totale d'eau), des précipitations irrégulières et de la sédimentation des réservoirs. Les sources principales de pollution de l'eau sont constituées par le débordement des excédents des décharges de déchets solides, du rejet des eaux urbaines résiduaires, des effluents industriels et des activités agricoles. Il faut pallier au manque de projets en matière d'hygiène.

La **gestion des déchets** est un défi important, notamment en ce qui concerne la prévention, la collecte, le traitement, la récupération et le stockage définitif. De grandes quantités de déchets solides, y compris de déchets industriels finissent dans les décharges ouvertes. Une quantité limitée de déchets est recyclée.

En ce qui concerne la **protection de la nature**, la biodiversité riche du Maroc subit une pression significative. La disparition de la biodiversité est liée au **déboisement** et à la détérioration du sol. Les écosystèmes côtiers se détériorent en raison de la pollution, de constructions non planifiées et d'activités touristiques mal contrôlées. Les écosystèmes des oasis, des montagnes et des forêts sont également sous pression.

Les défis les plus importants dans la lutte contre la **pollution industrielle** sont la promotion des économies dans l'utilisation des ressources naturelles et la réduction des émissions industrielles liquides, solides et gazeuses des industries marocaines, notamment des PME, dans des secteurs tels que le tourisme, l'artisanat (notamment les tanneries et huileries), les textiles et l'industrie agroalimentaire.

Le **milieu marin** souffre du développement industriel, urbain et touristique ainsi que du transport maritime, qui produisent l'érosion des rivages, la pollution de l'eau et la détérioration de la biodiversité côtière.

En ce qui concerne **l'utilisation des terres**, l'érosion touche plus de 70% des terres arables. La dégradation des terres est également due au surpâturage, au déboisement et aux pratiques agricoles inadéquates. L'envasement des barrages résultant de l'érosion de terre est également un problème clé. La désertification, causée par exemple par l'aridité du climat et la surexploitation des ressources naturelles, représente un défi important.

Les **questions environnementales transfrontalières** qui concernent le Maroc incluent la pollution des eaux côtières de la Méditerranée et de l'Atlantique. Les plages polluées le long de ces zones côtières affectent la santé publique, les écosystèmes marins et la pêche.

En ce qui concerne les **questions environnementales globales** et le **changement climatique** en particulier, le Maroc a adhéré au protocole de Kyoto en 2002, et doit donc mettre en œuvre les dispositions appropriées et, le cas échéant, mettre en œuvre également des politiques et des mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie lourde.

2) **Politique de l'environnement**

Le Maroc a adopté une stratégie nationale sur la protection de l'environnement et le développement durable en 1995, qui définit des objectifs à moyen terme (2005) et à long terme (2020) pour la qualité de l'environnement et promeut l'intégration des considérations environnementales dans les politiques de développement économique et social.

Le Maroc a adopté un Plan d'Action National de l'Environnement (PANE) afin de mettre en œuvre la stratégie nationale de 1995. Ses priorités sont la protection et la gestion durable de l'eau, du sol et de la nature, la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables, la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs, l'amélioration de l'environnement urbain, la gestion de l'environnement et les médias. L'évaluation de la mise en œuvre du PANE est en cours.

Le Maroc a également adopté plusieurs plans et programmes sectoriels axés par exemple sur la désertification et la gestion intégrée de l'eau et la surveillance des eaux souterraines et de surface. La stratégie sur la gestion des ressources en eau est en cours de finalisation, et des stratégies nationales dans les domaines de la gestion de la pollution industrielle et de la protection de la nature ainsi qu'un programme national sur la qualité de l'air sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne le changement climatique, des projets marocains du mécanisme de développement propre ont été enregistrés au niveau des Nations Unies. Des études d'adaptation au changement climatique dans des secteurs tels que l'agriculture et les transports sont en cours. Le Maroc et la Commission européenne ont renforcé leur coopération dans le domaine du changement climatique.

Quelques activités ont été mises en œuvre afin **d'intégrer les préoccupations environnementales** dans d'autres politiques sectorielles, telles que le transport et l'énergie.

3) **La législation environnementale et sa mise en œuvre**

Une loi sur la protection de l'environnement a été adoptée en 2003.

En ce qui concerne la **législation horizontale**, une loi sur l'étude des incidences environnementales (EIE) a été adoptée en 2003 et les décrets de mise en œuvre ont été adoptés en 2008. Le nombre de projets soumis à l'EIE augmente; toutefois, ces études sont effectuées sur une base volontaire en l'absence d'un cadre législatif clair. La législation relative à l'accès du public aux informations en matière d'environnement est en cours d'élaboration. L'Observatoire National pour l'Environnement (ONE) est responsable de la collecte et du traitement des données environnementales et possède un site internet accessible à tous. Un Système d'Informations et de Données Environnementales (SIDE) a été développé par l'ONE. Le premier rapport sur l'état de l'environnement du pays a été publié en 2002, et sa mise à jour est en cours.

Dans le domaine de la **qualité de l'air**, la législation relative au contrôle de la pollution atmosphérique a été adoptée en 2003. Le processus d'élaboration des règlements pour sa mise en œuvre est en cours, notamment en ce qui concerne les réseaux de contrôle de qualité de l'air et les normes pour les émissions de sources fixes. Il existe des programmes visant à améliorer la qualité de l'air.

En ce qui concerne la **qualité de l'eau**, le cadre juridique existant est principalement régi par le Code de l'Eau, adopté en 1995. Ce code comprend plusieurs dispositions relatives à la protection et à la conservation des ressources en eau, au rejet des eaux résiduaires, et à la réutilisation des eaux résiduaires traitées. Les textes législatifs les plus récents concernent le prélèvement et la pollution des eaux souterraines et la pollution des eaux de surface. Un programme de contrôle de qualité de l'eau a été établi pour les eaux de surface et les eaux souterraines.

En ce qui concerne la **gestion des déchets**, un texte législatif sur la gestion des déchets existe, et plusieurs décrets d'application ont été adoptés en 2008 ou sont toujours en discussion. Un décret relatif à la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques est en cours d'adoption. Une stratégie pour le traitement des déchets a été préparée sous forme de plan d'action couvrant la période 2008-2012. La participation du secteur privé à la gestion des déchets solides est relativement forte, en particulier en ce qui concerne la collecte et l'élimination dans les villes de moyenne et grande envergure. Un comité ministériel de gestion des déchets solides a été mis sur pied au niveau national dans le but de faciliter et de gérer la participation du secteur privé aux niveaux provincial et local.

En ce qui concerne la **protection de la nature**, une législation spécifique, une stratégie et un plan d'action national sont en cours d'élaboration afin de préserver la biodiversité. En particulier, 10 parcs nationaux ont été créés ainsi que des sites d'intérêt biologique. Des lois sur la protection des espèces animales et végétales victimes du trafic illégal et sur la protection du littoral sont en cours d'élaboration.

Dans le domaine de **l'utilisation des terres**, une loi sur la protection des sols est en cours d'élaboration et un plan d'action national pour combattre la désertification a été élaboré. Il vise à créer un lien important avec la diminution de la pauvreté et le développement rural.

En ce qui concerne la **pollution industrielle**, la législation actuelle sur l'installation industrielle est à l'étude en vue d'établir un système de permis. Une stratégie de la pollution industrielle est en cours d'élaboration. Le FODEP (Fonds de Dépollution Industrielle) a été créé pour promouvoir la gestion environnementale au sein des sociétés. Un "Centre de Production Propre" est chargé de promouvoir l'efficacité écologique, principalement au sein des PME.

De manière générale, une législation cadre en ce qui concerne la protection de l'environnement et les différents sous-secteurs est en place, mais la législation de mise en œuvre doit encore être développée. Le Maroc rencontre des difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application dues à des infrastructures administratives trop limitées et des ressources financières insuffisantes.

4) **Capacité administrative**

Le Ministère pour l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a été créé en 1995, mais suite à la réorganisation de l'administration centrale en 2007, l'environnement est maintenant sous la responsabilité du **Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**. Le Ministère de la Santé est responsable de la qualité de l'eau et de l'information aux autorités compétentes et au public.

L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) est responsable de la qualité de l'eau potable. La coordination interministérielle dans le secteur de l'eau est assurée par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

Un Conseil National de l'Environnement a été créé en 1980 et joue un rôle consultatif visant à coordonner les différentes politiques pour la protection de l'environnement. Des "Cellules Environnementales" ont été créées dans différents ministères impliqués dans les questions environnementales (Agriculture, Industrie, Energie et mines, Affaires Etrangères, Intérieur, Education, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts) afin de faciliter la coordination politique. Il existe aussi une coordination régulière entre les Ministères concernés pour la mise en œuvre des programmes nationaux environnementaux et pour l'implication des collectivités locales.

Suite à la réorganisation au niveau ministériel en 2007, la mise en place d'une nouvelle structure au niveau régional est en cours, et des moyens financiers pour cette restructuration ont été prévus. Des Agences de Bassin Hydraulique ont été créées en vue d'évaluer, de planifier et de gérer les ressources en eau dans leurs secteurs d'extraction. Néanmoins, les ressources financières ne sont pas suffisantes. Le Maroc n'a pas encore un dispositif pour la délivrance des permis et les tâches de contrôle et inspection.

En vertu de la loi de 2003 sur la protection de la nature, un **fonds national pour l'environnement** a été créé. Deux fonds d'affectation spéciale inscrits dans la loi de Finances 2009 permettent le financement du programme national concernant les déchets solides et du programme national d'assainissement liquide.

L'Observatoire National de l'Environnement (ONE) est responsable de la **collecte et traitement des données environnementales** et a développé un Système d'Informations et de Données Environnementales en 1998. Cependant, la collecte et la coordination du traitement des données environnementales constituent un défi.

Afin d'assurer une planification stratégique, la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale ainsi que le renforcement des infrastructures administratives aux niveaux national, régional et local constituent un défi important pour le Maroc, notamment en ce qui concerne la coordination entre les autorités compétentes.

5) **Participation aux processus régionaux et internationaux**

Le Maroc a ratifié les conventions environnementales internationales et régionales pertinentes qui le concernent, mais doit encore ratifier les protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la coopération en matière de prévention et situations critiques, aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique, ainsi que celui relatif à la gestion intégrée des zones côtières (signé en 2008). Le Maroc participe au Plan d'Action pour la Méditerranée qui met en œuvre la Convention de Barcelone.

Le Maroc participe à l'Initiative Horizon 2020, qui vise à s'attaquer aux principales sources de pollution de la Méditerranée d'ici 2020. Les principales sources de pollution sont les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et les émissions industrielles.

Le Maroc est assez actif dans les activités régionales concernant l'eau, comme la **composante méditerranéenne de l'Initiative de l'Eau de l'UE** (composante régionale de l'Initiative de l'Eau de l'UE lancée au sommet mondial de 2002 sur le développement durable) et l'élaboration de la **Stratégie**

Méditerranéenne sur l'eau, lancée à la Conférence Ministérielle Euro-méditerranéenne sur l'eau en 2008.

Au niveau régional, le Maroc participe au **Conseil Arabe des Ministres de l'Environnement**, et à la **Conférence Africaine des Ministres pour l'environnement**.

En février 2006, un réseau pour la conformité et la mise en vigueur de la législation environnementale (NECEMA) a été établi par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. L'objectif est de promouvoir une bonne gouvernance environnementale dans la région à travers des échanges d'informations et des meilleures pratiques.

Au **niveau bilatéral**, des accords de coopération sur les questions de l'environnement ont été signés, notamment avec la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

6) Les domaines clés pour action

Le Maroc fait face à des nombreux défis pour promouvoir la protection de l'environnement. Les questions environnementales majeures relatives au Maroc concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution côtière, la protection de la nature et la désertification.

En ce qui concerne le changement climatique, le Maroc doit mettre en œuvre les dispositions appropriées du protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Maroc a des chances importantes pour utiliser des mécanismes flexibles sous ce protocole. Le Maroc doit aussi se préparer pour la mise en œuvre d'un nouvel accord succédant au protocole de Kyoto. Une attention particulière doit être donnée aux mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi qu'à l'intégration des actions pertinentes dans le cadre des plans nationaux et du processus budgétaire.

La planification stratégique, la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale ainsi que la coordination entre les autorités compétentes constituent des défis importants pour le Maroc.

Les domaines environnementaux clés sont identifiés dans la section environnement –du Plan d'Action du Maroc, établi dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Ce Plan définit un ensemble de priorités pour action concernant notamment la gouvernance environnementale, des activités dans des domaines environnementaux spécifiques ainsi qu'un renforcement de la coopération internationale et régionale sur des questions environnementales. Le progrès dans la mise en œuvre du Plan d'Action contribuera également à atteindre les objectifs de l'Accord d'Association. L'environnement est aussi un des domaines clés repris dans le document conjoint UE-Maroc sur le "Statut Avancé" adopté en 2008.